

www.ffgolf.org

FFGolf • 2^e édition • 2007

QUELS ÉQUIPEMENTS? POUR LE GOLF DE DEMAIN?



SOMMAIRE

I - SITUATION DU GOLF

1. État des lieux	3 à 6
2. Un golf : un équipement à forte valeur ajoutée	7 à 13
a. Une pratique par tous, toute la vie, par tous les temps	7
b. Intérêt de la structure golfique : un espace de convivialité, un sport !	7
c. Un sport, un loisir vert, un parcours santé	8
d. Un cadre de vie, un atout pour la biodiversité	8
e. Une opportunité pour les entreprises locales	9
f. Une valorisation des espaces et du cadre de vie	9
g. Intérêt de la structure golfique : un atout touristique	10
h. Un sport où les coûts sont bien maîtrisés	11
i. Un équipement subventionnable : le golf, un programme pouvant être aidé	12

II - QU'EST-CE QU'UN EQUIPEMENT GOLFIQUE ?

1. Les principaux types d'équipements golfs	14 à 19
1. Le golf pitch & putt de 9 à 18 trous	16
2. Le golf compact de 9 à 18 trous	16
3. Les golfs	17
3.1. le parcours de 9 trous homologué	17
3.2. le parcours d'au moins 18 trous	17
4. Le practice et ses ateliers périphériques	18
5. Autres équipements	19
5.1. Le putting golf	19
5.2. Le swin de 9 à 18 trous	19
2. Les éléments constitutifs d'un parcours de golf	20 & 21
a) Du simple au sophistiqué	20
b) Les caractéristiques d'un parcours de golf	20
3. Les infrastructures	22 & 23

III - COMMENT CONSTRUIRE UN GOLF ?

1. La définition du programme	24 à 27
a. Les objectifs du maître d'ouvrage	24
b. L'état du marché	25
c. Choix et nature du site	27
d. Les moyens à engager	27
2. Les grandes lignes de l'opération	28 à 31
a. Le contexte réglementaire	28
b. Les coûts d'investissement	28
c. Les données d'exploitation	29
Tableau : exemple d'un calendrier pour une opération sur 3 ans	30
d. Les principales formules de mise en exploitation	31

IV - CONSEILS & RÉFÉRENCES POUR DÉMARRER

1. Les compétences chargées de la définition du programme	33
2. La FFGolf : un acteur en relais	33 à 35
A. Aides à la décision	34
B. Soutiens financiers	34
3. Coordonnées utiles	36 à 39
Programmes - Architectes - Concepteurs - Bureaux d'Etudes - Gestionnaires	

V. ANNEXES

1. Témoignages	40 & 41
2. Charte sur l'eau	42
3. Questionnaire équipement maîtrise d'ouvrage	43 à 46

QUELS ÉQUIPEMENTS POUR LE GOLF DE DEMAIN ?

2^e édition • Mars 2007 • ISBN 2-9521478-6-8 • EAN 9782952147866
Tous droits de reproduction même partielle interdits sans autorisation de la FFGolf

EDITO

La Fédération Française de Golf compte aujourd'hui près de 400 000 licenciés.

Le nombre de ses pratiquants poursuit, chaque année, sa progression, et l'avenir laisse présager un fort potentiel de développement.

La Fédération entend accompagner ce développement en anticipant les besoins d'équipements adaptés à cette augmentation.

Il nous faudra répondre aux demandes des jeunes, y compris les scolaires, des nombreux néophytes et des joueurs confirmés sans oublier les touristes golfeurs.

Ce guide des équipements est destiné aux maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il s'agit d'un outil aidant à comprendre l'adaptation des différents programmes d'équipements aux contextes locaux.

Ce document donne de précieuses informations sur le plan économique, technique et réglementaire.

Il insiste sur la complexité de la démarche en prenant en compte la variété des structures golfiques.

Il souligne la nécessité de la faire valider par des experts et le fait, qu'en amont, le modèle économique doit être sérieux, afin d'envisager à terme une exploitation équilibrée.

Il doit permettre aux décideurs de bien appréhender les enjeux de leurs projets.

Nous nous devons d'être cohérents dans la perspective d'un développement durable pour le golf de demain.



Georges BARBARET
Président de la FFGolf



I – SITUATION DU GOLF

1. Etat des lieux

- **Le golf, sport individuel le plus pratiqué dans le monde**

Avec 65 millions de golfeurs, le golf est le sport individuel le plus pratiqué au monde.

En nombre de golfeurs par rapport au nombre d'habitants, la France (6,1 pour 1 000) se situe à la 13^e place dans le monde et à la 9^e en Europe.

- **Des golfeurs de plus en plus nombreux**

Le nombre des licenciés français progresse régulièrement chaque année, avec une nette augmentation depuis 3 ans.

En 2006, avec près de 3% d'augmentation (+ 12 000 joueurs), on dénombrait près de 378 275 joueurs licenciés en France... soit près de 140 000 nouveaux joueurs en une décennie.

En 10 années, le taux de progression a varié entre 2,7 et 7,7 % soit une moyenne annuelle de 4,5 % !

- **Le golf, dans le peloton de tête des sports français**

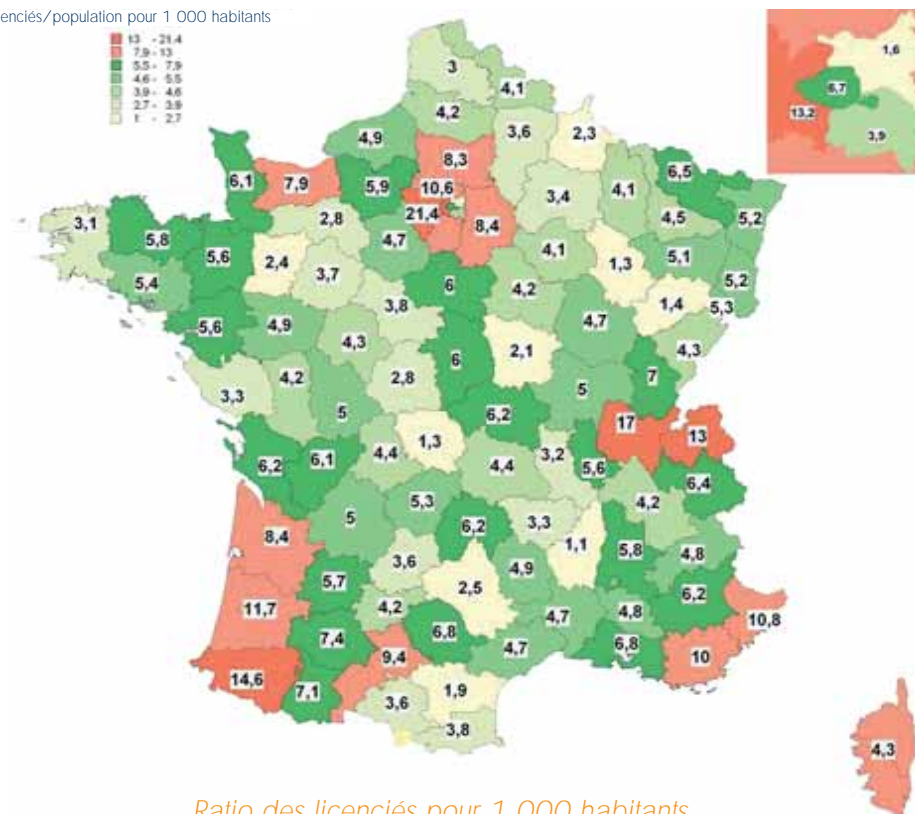
Grâce à la progression constante de nouveaux joueurs, le golf prend une place de plus en plus importante parmi les autres disciplines sportives.

Le golf est devenu le 5^e sport individuel français. Devant lui on trouve trois sports olympiques (tennis, judo et équitation) et un sport loisir très «national» : la pétanque.

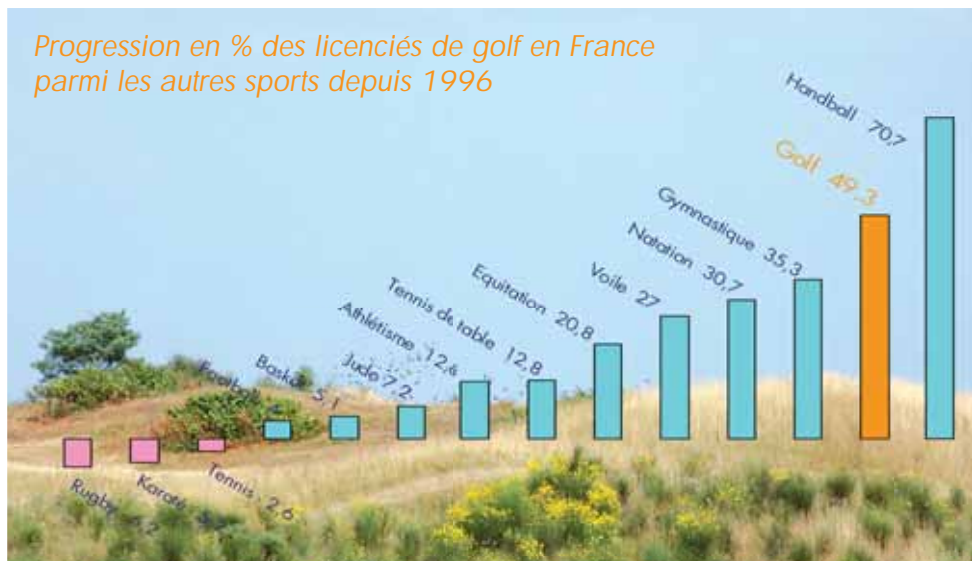
Le golf occupe la 7^e place au total, si on ajoute les deux sports collectifs les plus pratiqués en France : le football et le basket-ball.

- **6 golfeurs pour 1000 habitants en France**

Ratio licenciés/population pour 1 000 habitants



Ratio des licenciés pour 1 000 habitants





• Les équipements golifiques français

La répartition des 665 équipements golifiques français est la suivante :

- Principalement des golfs avec terrains : 559 golfs avec parcours de 9 trous et plus*, 62 golfs compacts et golfs pitch & putt indépendants (non compris les 160 petites structures compactes intégrées dans les golfs) et 44 practices.

* En nombre de trous les «golfs» se répartissent ainsi : 157 x 9 trous, 332 x 18 trous, 45 x 27 trous, 20 x 36 trous, 4 x 45 trous et 1 x 54 trous.

- La majorité de golfs (70 %) est gérée par des sociétés, 30 % par des structures associatives privées à but non lucratif.
- 120 structures (19 %) à maîtrise d'ouvrage publique, mais peu de structures à gestion publique.
- Très peu de structures de proximité urbaine, et des parcours de golfs surtout conçus pour la performance (compétitions).

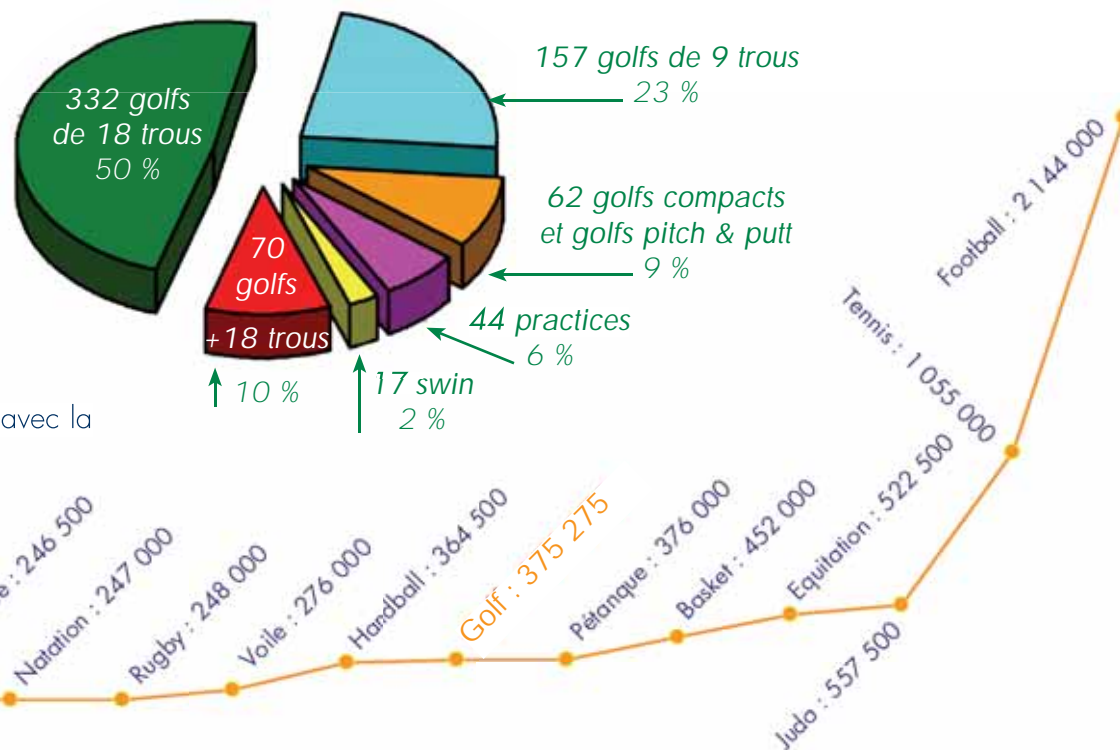
Moyenne pour 1 000 habitants dans quelques pays : 166 au Canada, 121 au Japon, 96 aux USA, 61 en Suède, 24 en Grande Bretagne, 12 aux Pays-Bas, 5 en Allemagne...

La répartition de cette population fait apparaître une forte concentration de joueurs là où on trouve un ou plusieurs golfs.

De notables déséquilibres apparaissent notamment dans des secteurs fortement urbanisés dont le taux de golfeurs est faible si les équipements font défaut.

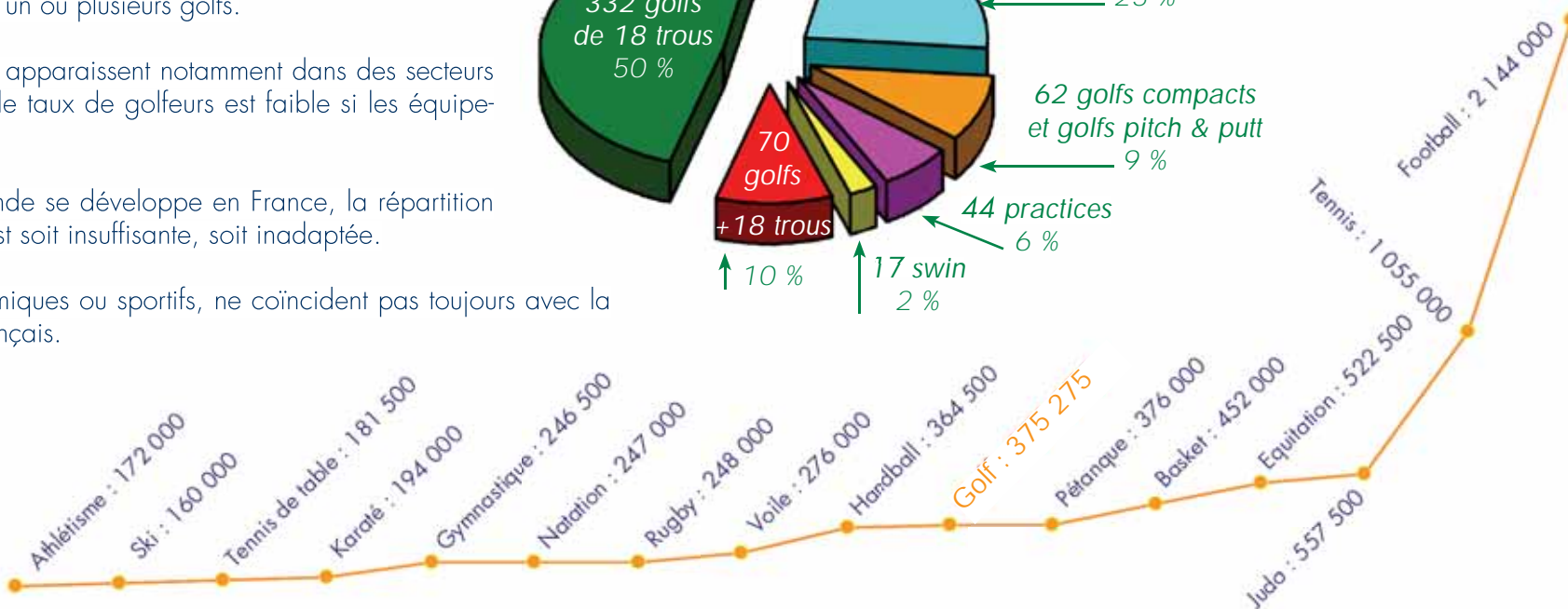
Ainsi, alors que la demande se développe en France, la répartition de l'offre (équipements) est soit insuffisante, soit inadaptée.

Certains modèles, économiques ou sportifs, ne coïncident pas toujours avec la demande actuelle des Français.



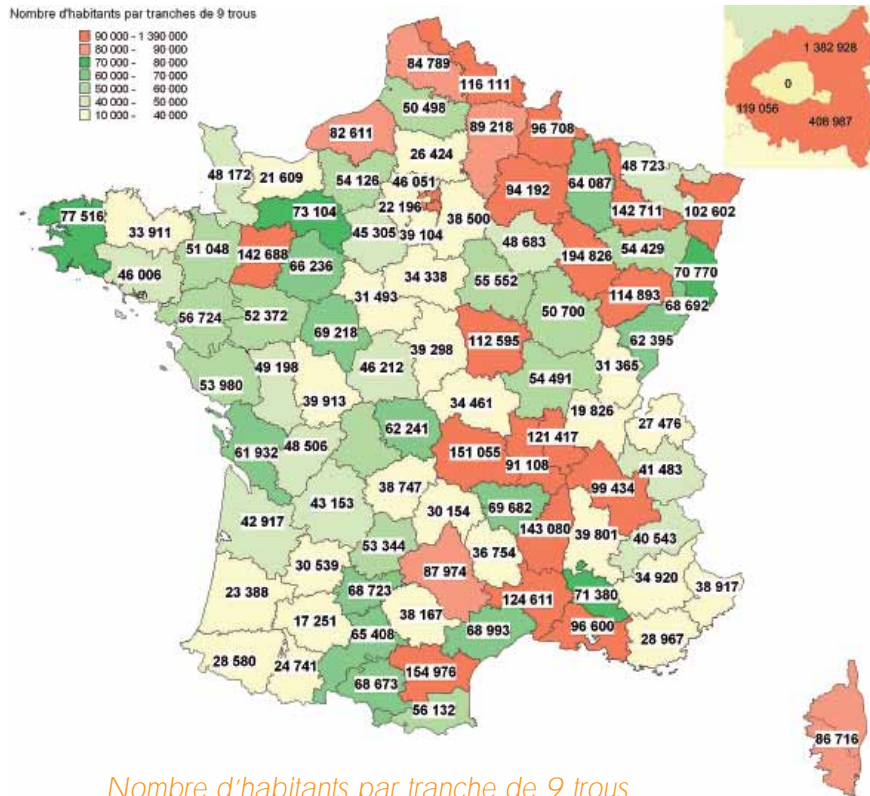
Les licenciés du sport en France

(Chiffres 2005, sauf pour le golf : 2006)



- Peu de golfs possédant une structure d'initiation adaptée aux débutants : parcours compact.
- Très peu d'équipements (compacts ou practices) dédiés à l'initiation et à l'entraînement.

L'offre et la demande en France



Nombre d'habitants par tranche de 9 trous

Dans les années 1980, de nombreux programmes de construction de golfs n'avaient pas suffisamment pris en compte une possible segmentation de l'offre.

A partir des années 1990, la construction d'équipements golfs s'est ralentie. Très peu de golfs ont vu le jour alors que le nombre de golfeurs n'a cessé d'augmenter.

QUELS EQUIPEMENTS POUR LE GOLF DE DEMAIN ?

Aujourd'hui, les investisseurs manifestent leur intérêt pour la construction de nouveaux sites.

Une croissance de la demande en attente d'une offre adaptée

Il s'agit désormais de combler l'écart croissant entre la demande (le nombre de golfeurs) et l'offre (les équipements disponibles).

La Fédération Française de Golf se doit d'accompagner la construction de nouveaux équipements pour que l'offre soit capable d'absorber cette demande.

Quelle offre proposer en matière d'équipements golfs ?

Il existe une grande variété d'équipements (voir chapitre III). Du golf pitch & putt au parcours de 18 trous haut de gamme, voire au complexe incluant plusieurs de ces éléments, toute la palette des équipements est envisageable.

Le programme à réaliser devra être défini en fonction des objectifs du maître d'ouvrage et de l'état du marché local.

De façon générale, un besoin de segmentation du marché se fait sentir. Toute la gamme de qualité et de prix mis à la disposition des golfeurs n'est pas encore assez présente sur le marché.

Parmi les 556 golfs (9 trous et plus), près de 350 parcours sont de haut à très haut de gamme.

Même si la tarification, à niveau comparable de services et de prestations, reste basse en France par rapport aux golfs étrangers, elle risque d'être peu à peu ajustée à la hausse.

A moyen terme, on risque d'avoir un parc déséquilibré avec une centaine de golfs favorisant l'apprentissage et la découverte du jeu, avec une tarification modeste,

Alors que la demande se développe en France, la répartition de l'offre (équipements) est soit insuffisante, soit inadaptée...

et 400 parcours avec des prix relativement élevés.

En l'absence d'une volonté affichée, il est à craindre que les équipements saturent rapidement et que les tarifications s'envolent avec comme conséquence probable : moins de scolaires, moins de jeunes, moins de joueurs en provenance des comités d'entreprises sur les golfs, des pratiquants vieillissants, des capacités d'accueil des néophytes moins affûtées ...

Tous les efforts de développement mis en œuvre depuis 20 ans seraient remis en question.

Il convient de préparer l'avenir

en poursuivant la construction d'équipements d'initiation et d'apprentissage,
en lançant un programme de parcours économique permettant de segmenter l'offre.

➤ Répondre à une demande

➤ Choisir le programme d'équipement adapté

➤ Définir des objectifs

➤ Prévoir des possibilités d'extension

➤ Mettre en place des relais d'apprentissage

A retenir :

Le golf se porte bien :

- sport individuel le plus pratiqué au monde,
- en 5^{ème} position en France,
- joueurs en constante augmentation.

Mais le marché réclame de nouveaux parcours :

- plus accessibles,
- moins techniques,
- meilleur marché.

Il faut donc augmenter le nombre d'équipements adaptés aux exigences de la demande.

2. Un golf : un équipement à forte valeur ajoutée

a/ Une pratique par tous, toute la vie, par tous les temps :



Fin de journée au Golf de Pléneuf (29)

Le golf est l'un des rares sports / loisirs que l'on peut pratiquer toute sa vie et par tous les temps.

• Le golf, toute la vie !

Il n'y a pas de limite physiologique à la pratique du golf, il suffit de pouvoir marcher.

On peut le pratiquer toute une vie.

La répartition des joueurs français par tranche d'âge témoigne du large spectre de l'âge des joueurs français.

QUELS EQUIPEMENTS POUR LE GOLF DE DEMAIN ?

• Le golf, par tous les temps !

Sauf en cas de terrain impraticable (inondé ou enneigé), on joue au golf toute l'année.

• Sport ou loisir, tout le monde peut jouer !

On peut pratiquer le golf sur les deux modes.

Prenant en compte la difficulté de chaque parcours, le système du handicapping permet d'associer tous les types de joueurs quels que soient leur âge, sexe et niveau. Un quasi débutant et un joueur chevronné peuvent s'affronter avec les mêmes intérêt et enjeu pour l'un comme pour l'autre.

Enfin, la pratique loisir, où le plaisir compte, est importante. Car si les terrains de sports sont en général ressemblants et pour la plupart normalisés, il n'y a pas au monde deux parcours de golf identiques. La variété est une des composantes et un des plaisirs du golf.

b/ Intérêt de la structure golfique : un espace de convivialité, un sport !

Le golf participe à la formation des jeunes. Les enseignants et éducateurs apprécient cette activité pour la polyvalence de ses vertus.

Le golf, faut-il le rappeler, est avant tout **un jeu** pour plus de 90 % des pratiquants. On «joue» au golf comme au tennis, au football ou à la pétanque. Cette notion induit de nombreux effets.

- Le golf permet de ressentir des émotions riches et différenciées.
- La **maîtrise de soi** est là encore au cœur de l'activité, puisque la pratique du golf procède du seul contrôle permanent de soi, aux plans psychique et physique. Le golf constitue un excellent vecteur de formation.
- Le golf est enfin un sport régi par des **règles** très précises qui visent à la fois le **respect du jeu, des autres et du terrain**. Comme dans la vie, le respect des lois «golfiques» contribue à l'harmonie de la vie dans cette micro société.

Le golf constitue également **un univers social** hors pair. Le golf se pratique en communauté au sein d'une structure ad hoc.

On est souvent initié par des proches ou amis : 50 % en moyenne.

A noter que dans le cadre de «Tous au Golf» - l'opération nationale de découverte

du golf organisée chaque année par la FFGolf - plus de 60 % des participants sont parrainés par leurs proches ou amis.

On progresse à l'aide d'un enseignant, puis on pratique en société au sein d'un club.

La fonction d'intégration au club est centrale dans le sport (95 % des Français considèrent que le club joue un rôle éducatif en matière de respect et contre la violence).

Le club, une des caractéristiques essentielles d'un équipement golfique, est le lieu privilégié de partage avec les autres (plus de 90 % des golfeurs aiment jouer au golf en famille ou avec des amis). Les dirigeants, enseignants et bénévoles responsables incarnent, transmettent des valeurs comme le respect de l'autorité et le dépassement de soi.

La performance : le système de handicapping abolit toutes les frontières entre les niveaux de jeu, les âges, les sexes.

La performance est cependant reconnue et la valorisation qui en découle hautement encouragée.

La progression de l'index / handicap de chaque golfeur français est en effet gérée en temps réel par la Fédération Française de Golf par l'intermédiaire des clubs.

c/ Un sport, un loisir vert, un parcours santé : le golf plaît aux citadins et s'inscrit dans leurs attentes

Le golf est un sport dit «de nature».

A ce titre, le golf est une activité qui colle parfaitement à la demande actuelle, issue d'une évolution qui a débuté au début des années 80, et qui s'est manifestée par différents phénomènes sociologiques :

- Urbanisation croissante (70 % de la population française est urbanisée et plus de 40 % de la population vit dans les 400 villes de plus de 20 000 habitants).

- Modification des rapports travail et temps libre ;
- Allongement de la durée de vie et sport «santé» ;
- Sensibilisation à la qualité de l'environnement ;
- Prise en compte d'une approche fondée sur le développement durable.

Les Français ont plus de temps libre, ils souhaitent quitter leur environnement urbain quotidien, pour accéder en convivialité (famille et amis), à des activités ludiques ayant pour décor un paysage calme, reposant, entretenu et protégé.



Le golf est aussi un **sport santé** recommandé (90 % des joueurs apprécient l'activité physique).

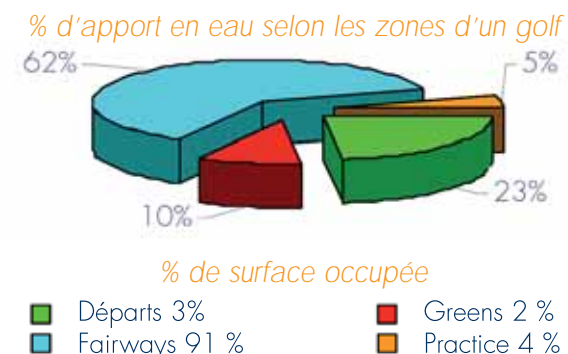
La pratique du golf se caractérise par une marche de plusieurs kilomètres dans un environnement de verdure agréable à vivre.

A leur initiative ou encouragés par leur environnement médical, de nombreux sportifs ont quitté des sports devenus trop éprouvants pour rejoindre les greens. Pratiqué à bon niveau, le golf est un vrai sport, nécessitant endurance, résistance et une excellente maîtrise de soi.

Pratique sportive ou de loisirs, encore faut-il que les terrains de golf soient adaptés à la demande des joueurs.

d/ Un cadre de vie : le golf aime la nature et constitue un atout pour la conservation de la biodiversité

En France, longtemps accusés par le grand public de gaspilleurs d'eau dès que s'annonçait une période de sécheresse, les golfs commencent à voir peu à peu cette tendance s'inverser.



Les récents reportages vus, lus et entendus dans la presse depuis la signature de la «Charte sur l'eau» en témoignent...

Finis le temps des attaques et des chiffres erronés sur la consommation d'eau de nos parcours. Place désormais à une image plus en rapport avec les nombreux efforts entrepris par les golfs pour respecter l'environnement.

La charte sur l'eau

(voir en annexe)

La FFGolf et les gestionnaires de golfs ont signé le 2 mars 2006 une charte sur l'eau avec les Ministères de l'écologie et des sports.

Cette charte définit un régime spécifique pour les golfs qui, hors pénurie d'eau potable, garantit la survie de leurs parcours surtout en période de grande sécheresse. En contrepartie, la FFGolf et les gestionnaires de golfs s'engagent à rechercher et mettre en oeuvre toutes les possibilités de réduction de consommation d'eau (30% en 3 ans) et

d'alternatives à l'arrosage.

C'est une vraie reconnaissance du rôle économique et écologique de notre sport.

Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à assurer la pérennité de l'activité économique et sportive des golfs, à favoriser la création de nouveaux équipements et à aider les efforts d'investissements en vue de l'atteinte des objectifs (subventions, prêts à taux zéro).

Un support FFGolf intitulé «Naturellement Golf : l'EAU» a été conçu pour aider les golfs à optimiser la gestion de l'eau sur leurs parcours



Colverts sur green ...

e/ Une opportunité pour les entreprises locales

Les entreprises utilisent volontiers les golfs pour appuyer leur communication. C'est un vecteur valorisant qui ne leur a pas échappé. Cela se traduit par des actions de sponsoring de compétitions, d'équipes et par l'acquisition d'espaces publicitaires.

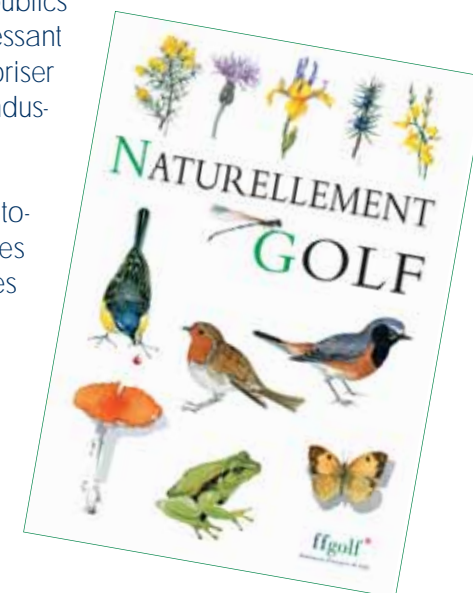
Certains maîtres d'ouvrage publics ont cherché, avec succès, l'appui de golfs pour construire leur notoriété et compléter leur offre de services dans le domaine du sport et des loisirs afin de rendre leur région attractive pour les entreprises.

f/ Une valorisation des espaces et du cadre de vie

En dehors de leur aspect sportif, les golfs publics ou privés constituent un patrimoine intéressant pour la collectivité. Ils permettent de valoriser des espaces (zones inondables - friches industrielles - décharges publiques ...).

Les golfs constituent un poumon vert auto-entretenu. Ils permettent de constituer des ceintures vertes ou des réserves foncières de qualité.

Equipement vert à double vocation (sport et loisirs), le golf est un élément structurant à prendre en compte lors de toute prise de décision visant à recomposer l'aménagement territorial (Intercommunalité - schéma de service collectif du sport).



g/ Intérêt de la structure golfique : un atout touristique

La France est la première destination touristique mondiale, avec plus de 60 millions de visiteurs par an.

Pour pouvoir jouer un rôle sur ce marché convoité, drainant une clientèle à haut pouvoir d'achat, les golfs doivent se doter d'équipements hôteliers adaptés (séminaires, stages, hébergement de groupes, événements divers).

France Golf International, au sein de la Maison de la France, est en charge de «vendre» la destination «golf France» à l'étranger.

• Les touristes français :

Plus de 60 % des golfeurs français organisent un voyage golfique en France. Les golfeurs voyagent avec leur conjoint (72 %) ou avec des amis ou parents (37 %).

Le touriste français, assez casanier, sait profiter des avantages d'un pays qu'il connaît bien pour jouer sur des golfs où les prix sont souvent moins élevés que dans les autres destinations golfiques proches.

L'activité golfique est un support à privilégier du tourisme dit de proximité.



• Les touristes étrangers

La France est située au centre d'une zone «migratoire» importante en Europe. Elle constitue un lieu de passage obligé pour les touristes «descendant» vers le soleil.

La qualité de ses golfs associée à la richesse de son patrimoine, à la qualité de sa vie, sans oublier la variété de l'offre tarifaire en matière de service de restauration et hôtelier, font de la France une cible privilégiée pour les tour-opérateurs. La France est devenue un lieu de résidence touristique.



Le golf, un atout touristique indéniable

Un exemple :
le tourisme golfique américain :

- 1 157 000 golfeurs américains pratiquent chaque année le golf à l'étranger lors de leurs vacances

- 10 000 Américains pratiquent le golf en France chaque année.

- Le prix moyen d'un voyage golfique en France de 4/10 jours (hors billet d'avion) est inférieur au prix d'un même séjour en Floride ou Californie.

La France constitue une destination golfique en plein développement. Elle possède de nombreux atouts directs (variété des parcours et répartition homogène des golfs) et indirects (activités hors golf en relation avec l'art de vivre français...) s'adressant aux touristes golfeurs nationaux et internationaux, comme à leurs accompagnateurs.

Sources :
Le Marché du golf aux Etats-Unis - Maison de la France



Un investissement certes difficile à amortir financièrement, mais à forte valeur ajoutée...

h/ Un sport où les coûts sont bien maîtrisés

Un équipement «golfique» est très concurrentiel par rapport à des espaces verts publics. Il en est de même au regard des autres équipements sportifs «publics»

Exemple :

Quelques coûts minimum indicatifs d'investissement d'équipements sportifs :

Golf (pitch & putt) : 500 K€, Tennis de table : 400 K€, Volleyball : 550 K€, Canoë Kayak : 1 400 K€, Football (synthétique) : 900 K€, Natation : 2 500 K€.

La comparaison avec d'autres sports comme le football, le rugby, le tennis, le patin à glace, la natation... est très nettement à l'avantage du golf. L'équilibre d'exploitation, en incluant les charges d'entretien y compris une redevance d'occupation ou un loyer, est un objectif tout à fait raisonnable. C'est rarement le cas des autres sports.

La part du service public dans l'activité du sport est bien entendu une donnée à prendre en considération. Pour le golf, le service public est généralement constitué par l'accueil des scolaires, l'entraînement des jeunes et l'animation d'un projet sportif en collaboration avec l'Association Sportive.

...où l'équilibre d'exploitation à 5 ans reste un objectif raisonnable



Golf de Baden (56)

A cela peuvent s'ajouter des objectifs comme une tarification favorisant le développement et l'accueil d'un nombreux public, la prise en charge de dépenses élevées lorsque le site est difficile à entretenir...

Le rôle social de l'activité golfique pour les seniors est également une forme de service public.

La fourchette d'investissement pour un 18 trous se situe entre 3 M€ et 10 M€ pour une capacité d'accueil moyenne de plus de 30 000 à 50 000 parcours par an.



Golf d'Arras (62)

Le petit équilibre d'exploitation (hors investissement) après une période de 5 ans à 10 ans est un objectif réaliste si le programme est bien ajusté à la demande. Le coût de l'entretien (au minimum) particulièrement sur les petits équipements doit avoir été pris en compte lors de la conception du parcours. Le retour sur investissement est naturellement plus long.

Le golf s'affirme comme un sport économiquement et socialement intéressant. Il mobilise peu de financement (public) au regard du service et de la capacité d'accueil qu'il offre.

L'exploitation peut même dans certains cas être en mesure de porter l'investissement et d'atteindre le grand équilibre.

Dans tous les cas, il s'agit d'une activité sportive facilement maîtrisable sur le plan économique en comparaison de beaucoup d'autres sports.

i/ Un équipement subventionnable : le golf un programme pouvant être «aidé»

a/ Les subventions d'investissement :

Les subventions sont des fonds publics attribués par L'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre, elles font l'objet de nombreux textes encadrant notamment leur attribution et fixant le contrôle de leur utilisation et des organismes bénéficiaires.

En investissement, une **association** ou une **collectivité locale** peut espérer une aide de l'ordre **en moyenne de 15 % du montant total TTC pour un maximum de 80%**. Ces aides peuvent se cumuler avec d'autres subventions dans la limite maximum de 80 %.

En matière de subventions d'Etat attribuées aux collectivités locales et territoriales et aux associations sportives en matière d'équipement sportif c'est le **C.N.D.S.** (Conseil National de Développement du Sport) qui gère désormais l'attribution de ces subventions dans le cadre de commissions bisannuelles. Les équipements golfs et notamment les petits parcours (Golfs compacts et Golfs Pitch & Putt qui constituent un axe majeur de développement de la Fédération Française de Golf) peuvent ainsi faire l'objet d'une subvention du C.N.D.S.

Le C.N.D.S. consulte chaque fédération pour recueillir leur avis sur les dossiers de demande de subvention.

ORGANISMES PUBLICS	INTERLOCUTEUR	INTERLOCUTEUR NOMMÉ (fonctionnaire)	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	ÉLÉMENTS À PRODUIRE
Conseil Régional	Vice-Président chargé des sports	Directeur des sports, des loisirs et du tourisme	Etre soit : • Une collectivité locale Ou • une association (un an d'existence), affiliée auprès de la Fédération Française de Golf, et agréée Jeunesse et Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et compte d'exploitation du dernier exercice comptable précédant la demande • Budget prévisionnel de l'exercice en cours, • Fiche d'identification de la structure • RIB • Statuts et liste des dirigeants • Objet de la subvention • Descriptif détaillé du projet • Devis et projet de financement des actions pour lesquelles la subvention est demandée. • Echancier des versements
Conseil Général (Département)				
Commune & Intercommunalité	Maire adjoint chargé des sports	Directeur des sports		
Ministère des Sports (DDJS)	Dir. Dpt jeunesse et sports (CNDS)	Directeur départemental	* <i>règle pouvant faire l'objet d'exception selon l'opportunité</i>	

Subventions Européennes : Il s'agit de fonds destinés à pallier les écarts de développement des régions les plus fragiles. Les associations, au même titre que les collectivités locales, sont éligibles à ces subventions sous réserve de remplir des conditions assez strictes définies par chacun des états membres. Ces fonds sont répartis suivant trois objectifs prioritaires :

- **l'objectif 1** vise à promouvoir le développement des régions dont la richesse par habitant est inférieure à 75 % de la moyenne de l'Union. En France, seuls les DOM sont concernés.
- **l'objectif 2** (FEDER) concerne les zones en reconversion économique et sociale, soit 31 % de la population française. Autorité de gestion : SGAR
- **l'objectif 3** (FSE) vise l'accompagnement des politiques nationales en matière d'emploi, d'éducation, de formation et d'insertion, et concerne donc l'ensemble du territoire français.

Pour en savoir plus : <http://www.welcomeurope.com/default.asp?id=1700&idfstruct=1>

b/ Les subventions de fonctionnement :

Les associations sportives affiliées et agréées peuvent également être destinataires de subventions de fonctionnement. Les dossiers de demande doivent être retirés :
Pour l'Etat : auprès des DDJS (au titre du C.N.D.S),

Pour les collectivités locales : directement auprès du service des sports de la Commune, du Département et/ou de la Région.

Les actions subventionnées concernent six grands domaines : le développement de la pratique, la formation des cadres et des bénévoles, l'emploi, le sport de haut niveau, la médecine du sport et la lutte contre le dopage, la lutte contre l'exclusion et les incivilités.

Pour en savoir plus :

Les textes législatifs à consulter sur le site Internet : www.legifrance.gouv.fr

- décret n° 99 -1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

- arrêté du 30 mai 2000 : pièces à produire à l'appui des demandes de subventions de l'état ;

- décret n°2002-178 du 13 février 2002 relatif aux taux de subvention de l'Etat pour des projets d'investissement et des avances correspondantes

- circulaire du 21 février 2002.



A retenir :

Le golf, un équipement à forte valeur ajoutée :

- une pratique par tous, toute la vie, par tous les temps,
- un espace de convivialité,
- un atout écologique,
- un loisir vert, un parcours de santé,
- un sport à forte éthique.

Le golf, une valorisation économique et touristique.

Le golf, un programme pouvant être «accompagné» et subventionné.

Le golf, un sport où les coûts sont bien maîtrisés...
et l'équilibre d'exploitation à cinq ans, hors amortissement,
est un objectif tout à fait raisonnable...



Golf National (78)

II. L'ÉQUIPEMENT GOLFIQUE

1. LES PRINCIPAUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS GOLFIQUES

En fonction essentiellement de la surface occupée, on peut classer les «structures» golfs de la plus petite à la plus grande en évoquant également le practice qui est une zone d'entraînement.

NB : les surfaces indiquées pour chaque équipement sont celles de l'emprise foncière minimale : le tableau récapitule les surfaces d'emprise et les surfaces réellement aménagées pour chaque type de golf.

Il va de soi qu'un grand nombre de paramètres (enclaves, zone tampon pour

la sécurité avec le voisinage, voiries, parking, infrastructures, relief et practice) conditionnent l'emprise foncière globale nécessaire ; en revanche, les superficies aménagées sont toujours de l'ordre de grandeur indiqué dans le tableau.

La ffgolf a défini une nomenclature d'homologation des différents équipements golfs (avec terrain) :

Cette nomenclature repose sur la longueur totale du parcours (base 18 trous).

1. les «golfs pitch & putt» en dessous de 1 200 m (trous inférieurs à 90 m)
2. les «golfs compacts» entre 1 200 et 2 700 m
3. les «golfs» au-delà de 2 700 m

NOMENCLATURE OFFICIELLE FFGOLF DES PARCOURS «GOLFS»

SURFACES INDICATIVES DES PRINCIPAUX TYPES D'ÉQUIPEMENTS GOLFIQUES

1. GOLF PITCH & PUTT

- 4 à 7 Ha
- < 1200 m (18 trous)
- 6 à 18 trous (trous < 90 m)
- Compétitions Pitch & Putt
- Compétitions autorisées pour index < 26,5 à 53,5 >



Practice



Golf Pitch & putt (9 trous)



Golf compact (9 trous)

2. GOLF COMPACT

- 7 à 15 Ha
- < 2 700 m (18 trous)
- 3 à 18 trous
- Compétitions autorisées pour index < 26,5 à 53,5 >



Golf 18 trous

50 Ha

3. GOLF

- 50 Ha
- > 2 700 m (18 trous)
- 9 à 18 trous
- Compétitions autorisées pour tout index

1. LE GOLF PITCH & PUTT DE 9 À 18 TROUS

- 44 parcours Pitch & Putt homologués (dont 3 parcours autonomes, les autres étant situés dans des golfs)
- 4 à 7 Ha minimum selon le nombre de trous, sans compter le practice (environ 3 Ha)
- Longueur totale (9/18) : inférieure à 600/1200 m. Trous inférieurs à 90 m
- Coût de construction minimum : +/- 500 K€
- Temps de jeu : +/- 1 heure (9 trous)

Composé de 9 ou 18 trous, d'une longueur inférieure ou égale à 90 mètres, c'est un véritable parcours de golf dont la conception et la réalisation obéissent aux mêmes règles que celles des parcours classiques.

Le parcours est accompagné d'un practice pour l'entraînement aux longs coups.



Golf départemental de La Poudrerie (93)

Pour une meilleure «jouabilité» et un entretien plus facile, les départs sur tapis sont recommandés.

2 ou 3 clubs sont nécessaires pour jouer à moindre frais un tel parcours en peu de temps.

Ce type de parcours permet aux débutants de s'exprimer et offre aux joueurs expérimentés les meilleures conditions pour s'entraîner au petit jeu (coups d'approche et putting qui représentent environ 70% du jeu).

Avec ses petits trous, cet équipement possède des atouts propices au développement du golf (jeu facile, bon marché, rapide). Il intéresse de plus en plus les décideurs publics ou privés car il constitue une offre adaptée à leur demande locale.

Ces parcours, dont la France manque cruellement notamment en proximité urbaine (type Golf Compact urbain) se développent en France. Ils constituent des viviers de golfeurs tout en permettant l'organisation de compétitions fédérales.

Homologués, ces petits parcours autorisent une gestion des index en compétition du premier classement : 53,4 jusqu'à 26,5.

2. LE GOLF «COMPACT» DE 9 À 18 TROUS

- 59 golfs compacts
- 7 à 15 Ha minimum selon le nombre de trous, sans compter le practice
- Longueur totale (9/18 trous) : inférieur à 1350 / 2700 mètres
- Coût de construction minimum : +/- 1 000 K€
- Temps de jeu : +/- 1h30 (9 trous)

En matière de norme de longueur, cet équipement est «à cheval» entre les golfs pitch & putt et les golfs, car constitué de petits et grands trous.

Dans sa forme «Golf Compact Urbain» cet équipement est similaire en dimension au pitch & putt. En espace non urbanisé, il peut être plus long et se rapprocher de celle d'un golf. Homologué, il autorise également une gestion des index de non-classé à 26.



Golf de Rennes (35)

3. LE GOLF DE 9 À 18 TROUS

Dans cette catégorie, on distingue les golfs de 9 trous et plus qui sont constitués des mêmes éléments que les 18 trous.

156 golfs de 9 trous, 330 golfs de 18 trous et 70 golfs de plus de 18 trous : 45 golfs de 27 trous, 20 golfs de 36 trous, 4 golfs de 45 trous et un golf de 54 trous.

Norme simplifiée des longueurs de trou d'un golf de 9 ou 18 trous

- les « par 3 » : longueur inférieure à 230 m.
- les « par 4 » : longueur comprise entre 230 et 434 m.
- les « par 5 » : longueur supérieure à 434 m.

QUELS EQUIPEMENTS POUR LE GOLF DE DEMAIN ?

• 3.1. Le parcours de 9 trous

- 156 golfs de 9 trous
- 25 Ha minimum
- Longueur totale : au-delà de 1 350 mètres
- Coût de construction minimum : 1 500 à 3 000 K€.
- Temps de jeu : +/- 2h

Parcours adapté à la pratique et à la compétition, tout comme son «grand frère» de 18 trous.

Ce type de parcours est intéressant car il offre les avantages d'un grand golf tout en se jouant en moins de temps (+/- 2h00) pour un coût moins élevé.

Comme les golfs 18 trous, la gestion des index est totale, du premier classement au plus haut niveau.

Il s'agit souvent d'un équipement de transition, permettant au maître d'ouvrage et au gestionnaire d'évaluer l'activité avant de procéder à une extension pour le transformer en 18 trous.

Ils sont souvent situés à proximité de sites touristiques ou en zone rurale près de petites agglomérations.

• 3.2. Le parcours d'au moins 18 trous

- 400 golfs de 18 trous (et plus)
- 50 Ha minimum
- Longueur totale : au-delà de 2 700 mètres.
- Coût de construction minimum : supérieur à 3 000 K€.
- Temps de jeu : +/- 4h15

(Jusqu'à 4h30 selon la longueur totale du tracé).

Sur ce parcours, se jouent les «grandes» compétitions et la gestion des index couvre tous les joueurs du premier classement au plus haut niveau.

Ce type d'équipement possède en général des infrastructures importantes

associées à des activités : restauration, hôtellerie, équipements de loisirs. Son emprise foncière en fait un équipement souvent plus éloigné des zones urbaines. En matière de maîtrise d'ouvrage, il peut être prudent de l'envisager en terme d'étapes et de procéder dans un premier temps à la construction des 9 premiers trous.

Golf de le Bresse (01)



4. LE PRACTICE ET SES ATELIERS PÉRIPHÉRIQUES

- 44 en France
- +/- 2.5 Ha minimum

Il peut être installé (en milieu urbain) dans une salle, dans un filet ou associé à un parcours.

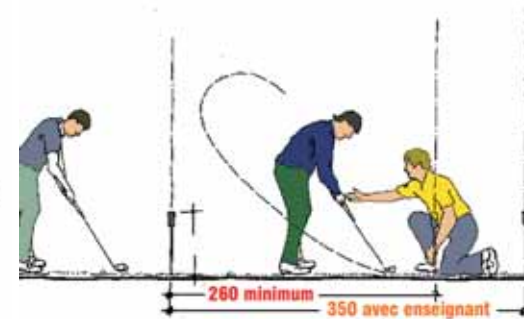
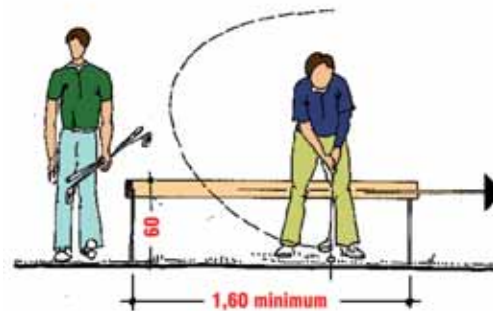
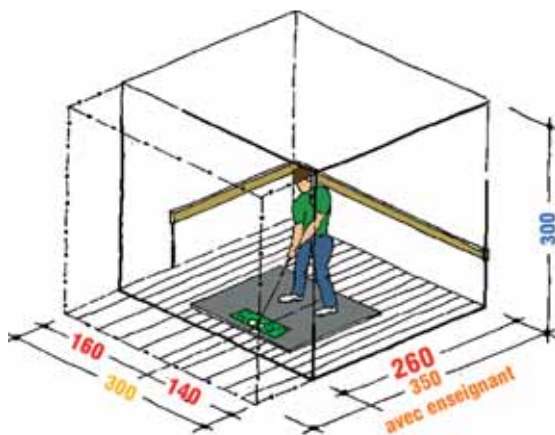
Parlons plutôt du practice découvert. Il faut :

- un terrain engazonné d'une longueur minimum de 250 mètres, (300 m pour des practices face à face) sur 120 m de large pour un maximum de 20 postes ;
- des protections doivent en général être installées aux endroits sensibles (filets) ;
- des toits abritent certains postes ; des aires d'entraînement aux petits coups du golf l'accompagnent le plus souvent (putting-green, pitching-green, bunkers ...).

Pour sa rentabilité et l'intérêt des joueurs, il est souhaitable que ce type de parcours soit accompagné d'un parcours Pitch & Putt ou Compact (minimum 6 trous).

La conception d'un practice doit faire l'objet d'attentions particulières en matière de sécurité.

La France manque cruellement d'équipements de type Pitch & Putt ou «compact» notamment en proximité urbaine et touristique



La sécurité sur un practice



La surface d'un équipement : emprise foncière (surface totale) et zone de jeu :

Equipement	Practice	Swin 9t	Golf P& P*	Golf Compact*	9 trous	18 trous
Emprise foncière	3/5 Ha	4/8 Ha	4/7 Ha	7/15 Ha	25/40 Ha	50/80 Ha
Zone de jeu	2/3 Ha	3/6 Ha	3/5 Ha	5/10 Ha	10/15 Ha	25/30 Ha

* Hors practice

Il s'agit évidemment de valeurs indicatives.

Au cas par cas, il faudra prendre en compte : la configuration du terrain prend en compte les caractéristiques du site : enclaves, zone tampon pour la sécurité avec le voisinage, voiries, parking, infrastructures, relief et le practice (sauf le compact) .

5. AUTRES ÉQUIPEMENTS

• 5.1. Le Putting-golf

- 0,5 Ha minimum

Véritable «golf miniature sur herbe» ce type d'équipement est utilisable par tous avec le vrai plaisir du putting sur herbe (50 % du jeu au golf).

Cette structure, rare en France, est avantageusement envisageable lorsque l'emprise foncière est réduite et associée avec d'autres activités alentours.

Un putting golf ➤



• 5.2. Le Swin de 9 à 18 trous

- 17 parcours swin homologués
- 4 à 8 Ha minimum selon le nombre de trous
- Longueur totale (9/19) : 1 000 à 2 800 mètres.
- Coût de construction minimum : +/- 5 K€



Produit de loisir touristique ou de reconversion agricole, sport de compétition pour les passionnés de tous âges, le swin offre une nouvelle approche économique de l'activité golfique.

En amont du golf, le swin offre une pratique conviviale, ludique et peu coûteuse. Le swin se pratique avec une seule canne ou club qui permet de lancer une balle souple inoffensive dans toutes les conditions de jeu.

Le parcours est constitué d'un terrain avec un couvert végétal de type rustique et quelques obstacles. Les parcours de swin, homologués par la Fédération de swin doivent être dessinés en harmonisant au mieux leur tracé avec la topographie du terrain.

La Fédération de swin, discipline associée de la ffgolf organise régulièrement des compétitions locales, régionales, nationales et même internationales.

Site Internet de la Fédération de swin : www.leswin.com

2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UN PARCOURS DE GOLF

a/ Du simple au sophistiqué

De quoi est composé un trou de golf ?

- d'une aire de départ (tee),
- d'une zone engazonnée, plus ou moins longue, de réception de la balle (fairway)
- d'un green
- d'obstacles (bunkers, plans d'eau, zones naturelles, etc.)



Golf de Fontainebleau (77)

b/ les caractéristiques d'un parcours de golf

La réalisation de l'équipement est conditionnée par deux paramètres :

- le site : nature du sol, ressource en eau, relief, végétation, environnement...
- le programme du maître d'ouvrage, défini par l'investisseur (9 ou 18 trous, touristique ou urbain, sportivement sélectif ou pas...).

Ces éléments influenceront considérablement l'esthétique, la difficulté du jeu, l'entretien, mais surtout les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Les surfaces

Elles se calculent au m² près, car elles sont déterminantes sur le coût total.

La qualité de ces surfaces :

Elle est liée à la construction même de l'ouvrage. Un green en sable semé avec des graminées très fines, délicates, nécessitera plus d'apport en engrais et en eau qu'un green à base de terre végétale. Le choix des graminées peut de plus faire considérablement varier la fréquence des tontes. Pour les fairways, l'élément dominant reste la nature du sol existant et sa perméabilité, un sol léger et sablonneux permettant la plus grande fréquentation et un meilleur confort.

La présence d'éléments de décor

Les lacs, les plantations, les bunkers ... en fonction de leur importance, de leur traitement, de leur implantation, créés dans un but esthétique (aussi), exercent une influence sur la difficulté des coups.

Tous les éléments naturels sont à privilégier.

Les reliefs et le modelage

C'est un des postes les plus lourds de la construction. L'impact des terrassements est très grand sur la difficulté du parcours (pentes des greens, buttes de bunkers).

Ces terrassements sont soit une obligation imposée par un terrain naturel trop tourmenté, soit issus d'une volonté de modeler, parfois à l'extrême, un sol trop plat...

Ils ont toujours une incidence forte sur l'entretien du parcours et les coûts d'exploitation.

Les cheminements

Les circulations (piétons, voitures ou service) peuvent être traitées naturellement ou en dur (si prévues dans les aménagements), ou sophistiquées et agrémentées de placettes, de ponts ...

Le drainage

Cet élément capital doit être pris en compte très sérieusement, surtout sur des sites argileux.

Il concerne l'évacuation des eaux de ruissellement par fil d'eau et drainage.

Tous les terrains de golf, du plus naturel au plus sophistiqué, exigent un drainage parfait. Ce dernier peut être naturel et, dans ce cas, il n'y aura pas d'intervention ou, au contraire, il doit faire l'objet d'un aménagement.

Si ce n'est pas fait au départ, il faudra y revenir un jour ou l'autre...

Cela nécessite une étude très fine.

L'arrosage

Rappel : De la construction (loi sur l'eau) au fonctionnement, la gestion de l'eau constitue un domaine très réglementé. Suivant le contexte local et les niveaux de sécheresse, la ponction sur la ressource en eau peut être limitée.

On doit arroser au moins les greens.

On a vu précédemment qu'on pouvait, selon les régions, arroser également les départs, les fairways, les roughs, les plantations... et ainsi assurer le maintien du patrimoine vert.

Lors de la prise de décisions, l'impact sur l'investissement et le coût d'entretien est à mettre en balance avec la qualité du parcours et du jeu lui-même. L'irrigation a un effet non négligeable sur l'attractivité et la pérennité du site. Le retour sur investissement est rapide lorsque les consommations sont maîtrisées.

Nota : Possibilité de réutilisation des eaux usées.

En règle générale : utilisation des eaux non traitées (non potables).

Afin de préserver les parcours et plus particulièrement les greens en cas de sécheresse, la FFGolf a fédéré tous les acteurs du monde du golf en France et défini en accord avec les pouvoirs publics un régime spécifique pour les golfs : c'est la «Charte sur l'eau» signée le 2 mars 2006 qui figure avec son mode d'emploi en annexe 3.

La difficulté de jeu

Ce qui fait vivre un golf au fil des ans, c'est la présence d'une majorité de golfeurs qui ne sont pas des «champions», même s'ils participent avec joie aux compétitions adaptées à leur niveau : la conception du tracé doit prendre sérieusement en compte ce critère.

Par ailleurs, des dispositions spécifiques d'entretien peuvent être prises pour transformer un tracé «facile» en «monstre» pour les besoins d'un grand championnat ; l'inverse est impossible !



Golf National (78)

3. LES INFRASTRUCTURES

Cela comprend : le parking, le local d'accueil et le club house, ainsi que les locaux d'entretien...

L'accueil - Club House

Il peut être réduit à sa plus simple expression, cabane, mobil home, chalet..., ou prendre la forme d'un bâtiment plus important avec accueil, bureaux, salons, larges vestiaires, bar, restaurant... dont la terrasse permet une jolie vue sur le terrain...

Il doit être à la mesure du parcours et de la clientèle visée ainsi que des activités complémentaires (séminaires, réception, restaurant ouvert au public, etc).

Un parking est toujours nécessaire.

Un hôtel peut y être associé, afin de permettre aux golfeurs de résider sur le golf.



Golf des Olonnes (85)

Le practice

Indispensable pour les besoins de l'entraînement et de l'enseignement.

Un minimum de 8 à 10 postes abrités est souhaitable, certains équipements, en zone urbaine, peuvent en comporter 50 à 60.

Leur conception doit tenir compte d'un espace suffisant pour chaque joueur et les circulations (+ ou - 20 m² par personne)

C'est une zone à risques. Les dangers inhérents aux chocs avec un club ou la balle doivent être soigneusement étudiés. (Cf. p.18).

Le local de maintenance

Ce sont les coulisses. C'est un emplacement sensible et délicat à traiter en raison des fluides et produits chimiques qu'il abrite. C'est le lieu de remisage des tondeuses, de l'atelier de mécanique, de stockage des matériaux nécessaires à l'entretien du terrain (donc facilement accessible), de l'atelier de mécanique, de la programmation de l'arrosage, du réfectoire et des sanitaires du personnel d'entretien (mixte).



Golf de Chantilly (60)

C'est le domaine de l'intendant de terrain (greenkeeper) et des jardiniers, sans lesquels rien ne serait possible.
Les normes réglementaires sont strictes.

Les installations d'arrosage

Ce dispositif peut être de taille très variable. Du simple regard enterré à un bâtiment de 25 m² si nécessaire.

Les différents choix de configuration d'arrosage conditionnent la taille de cet équipement :

- aires de départ et greens
- aires de départ et greens + piste de jeu
- aires de départ et greens + piste de jeu + abords

Selon l'implantation géographique du golf (au nord ou au sud) et son âge, la consommation d'eau annuelle d'un 18 trous peut varier de 20 000 à 300 000 m³ !
Aussi est-il primordial de procéder à une étude détaillée qui permettra de mettre en œuvre tous les moyens modernes afin de réduire la consommation d'eau et d'énergie.

Les dernières évolutions du matériel d'arrosage offrent la possibilité d'adapter l'apport d'eau aux besoins structurels et climatiques du gazon et d'assurer une communication en temps réel entre le système de programmation et la station de pompage afin de répondre aux exigences du développement durable et de la gestion de la ressource en eau.

A noter : en cas d'impossibilité pour l'équipement d'être autonome en alimentation d'eau (par exemple par la réalisation d'une retenue ou d'un forage), il faudra faire appel au réseau dans un cadre réglementé.

Il peut être utile de consulter un professionnel de l'irrigation qui conseillera sur le matériel à mettre en place pour réduire la consommation d'eau, sans nuire à la qualité du parcours.

L'usage d'eaux recyclées peut également être envisagé à proximité de complexes immobiliers existants.

Dans tous les cas, il faudra édifier au minimum une station de pompage assortie d'un système de programmation manuel ou informatique.

La mise en place d'une petite station météo est recommandée.

A se procurer auprès de la FFGolf :
la plaquette 2006 «Naturellement Golf - l'EAU» qui comprend également la Charte sur l'Eau.

A retenir :

- Grande variété d'équipements
- Grande liberté dans la conception induisant un impact direct sur le montant d'investissement et le coût d'exploitation
- Contexte réglementaire strict notamment pour l'eau

III - COMMENT CONSTRUIRE UN GOLF ?

1. La définition du programme

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans la **définition du programme**. Les principaux sont les objectifs du maître d'ouvrage, l'état du marché, la nature du site et l'importance des moyens.

a/ les objectifs du maître d'ouvrage

L'identification des **objectifs** du maître d'ouvrage est essentielle.

Ces objectifs peuvent être nombreux et divers : développer l'offre sportive d'une collectivité, enrichir ou participer à l'offre touristique d'une région, valoriser un patrimoine, créer une activité rentable, réhabiliter ou protéger un site...

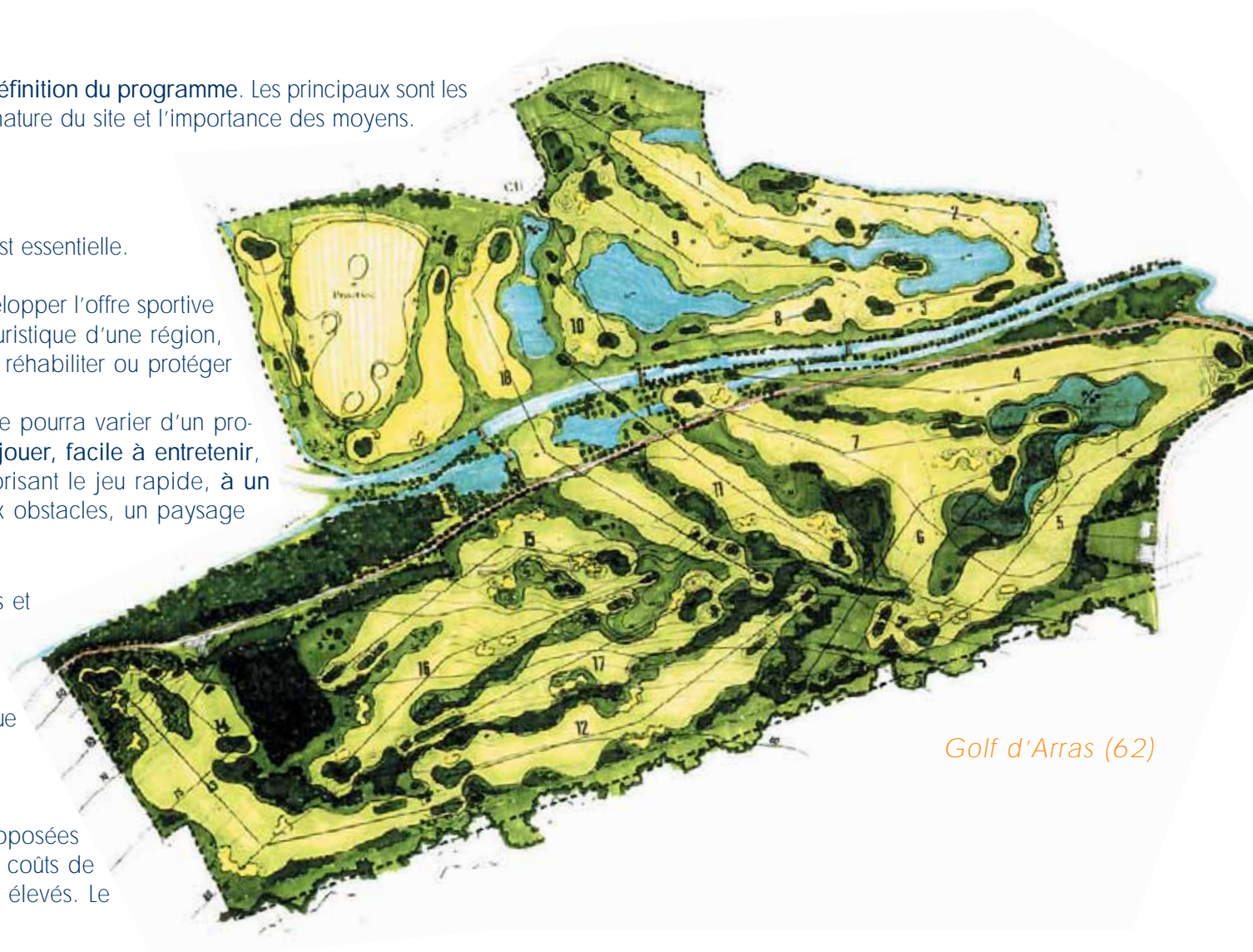
Suivant l'objectif principal recherché, le programme pourra varier d'un projet modeste constitué d'un **petit parcours facile à jouer, facile à entretenir**, disposant d'une bonne capacité d'accueil et favorisant le jeu rapide, à un **parcours rendu plus complexe** avec de nombreux obstacles, un paysage remodelé...

- Le premier sera adapté à l'accueil des débutants et joueurs loisirs.

On y fera probablement beaucoup d'enseignement. Son coût de construction, son coût d'exploitation et sa tarification seront modestes, tout en permettant la pratique et l'entraînement de joueurs plus chevronnés.

- Le second attirera les joueurs plus chevronnés.

On fera le détour pour le jouer. Les prestations proposées seront de meilleur niveau ou plus recherchées. Les coûts de construction, d'exploitation et la tarification seront élevés. Le retour sur l'investissement sera long.



Golf d'Arras (62)

Les programmes doivent pouvoir évoluer dans le temps



Golf de Gonesse (95)

Bien entendu, dans les deux cas, le programme ne sera pertinent que s'il répond à une demande.

A noter également que ces programmes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

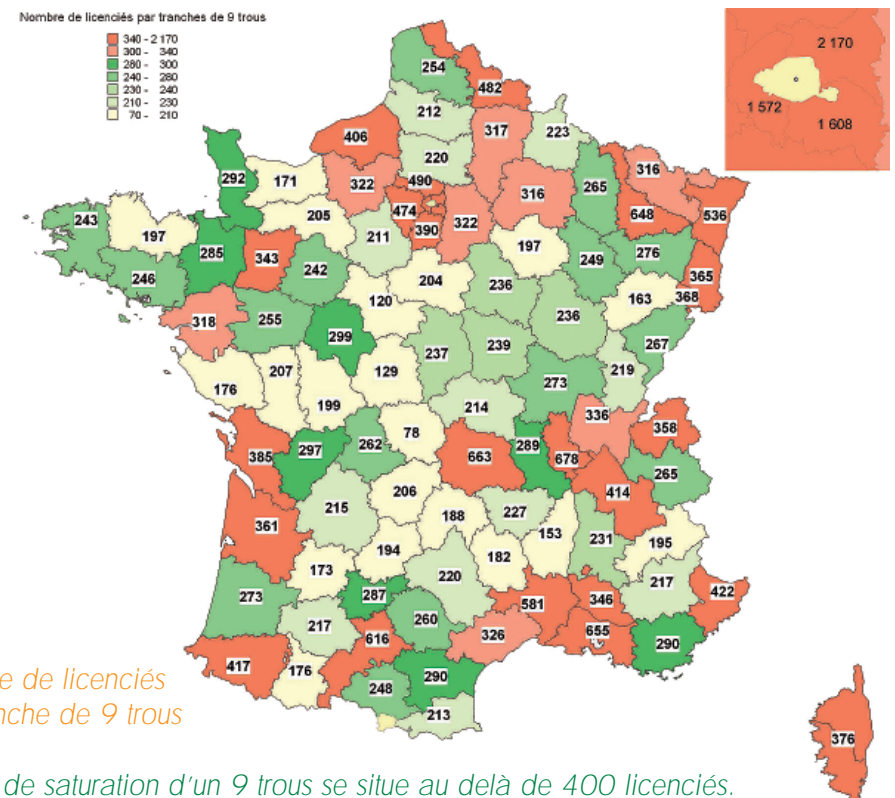
Golf de Gonesse (95)	Golf de Bresson (38)
Programme 9 trous permettant l'accueil de tous les publics	Programme 18 trous de championnat dans un environnement complexe
Coût d'investissement : 1,5 M€ HT valeur 1990	Coût d'investissement : 10 M€ HT valeur 1990
Coût d'exploitation faible : entretien avec 2 jardiniers, 200 m ² de club house Au total 0,45 M€ /an	Coût d'exploitation élevé : entretien avec 8 jardiniers, 2 500 m ² de club house Au total 1,12 M€ /an

b/ l'état du marché

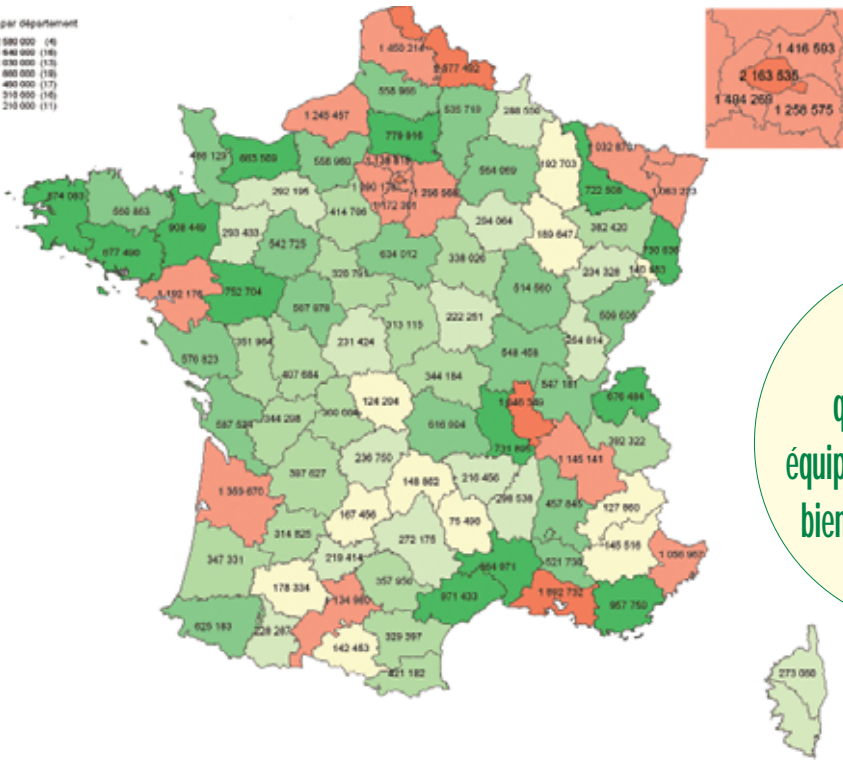
L'état du marché doit être soigneusement apprécié tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'analyse de l'offre doit être faite segment par segment (golfs touristiques, golfs de membres, golfs publics, structures d'initiation...). La demande doit être évaluée sur des critères quantitatifs classiques croisés avec des données qualitatives plus subjectives permettant d'apprécier la réceptivité du secteur à ce sport.

La FFGolf dispose de données quantitatives (d'informations statistiques) qui permettent d'apprécier quelques ratios de base comme le nombre de licenciés pour 1000 habitants, le nombre de licenciés par équivalent 9 trous, le nombre d'habitants par équivalent 9 trous...



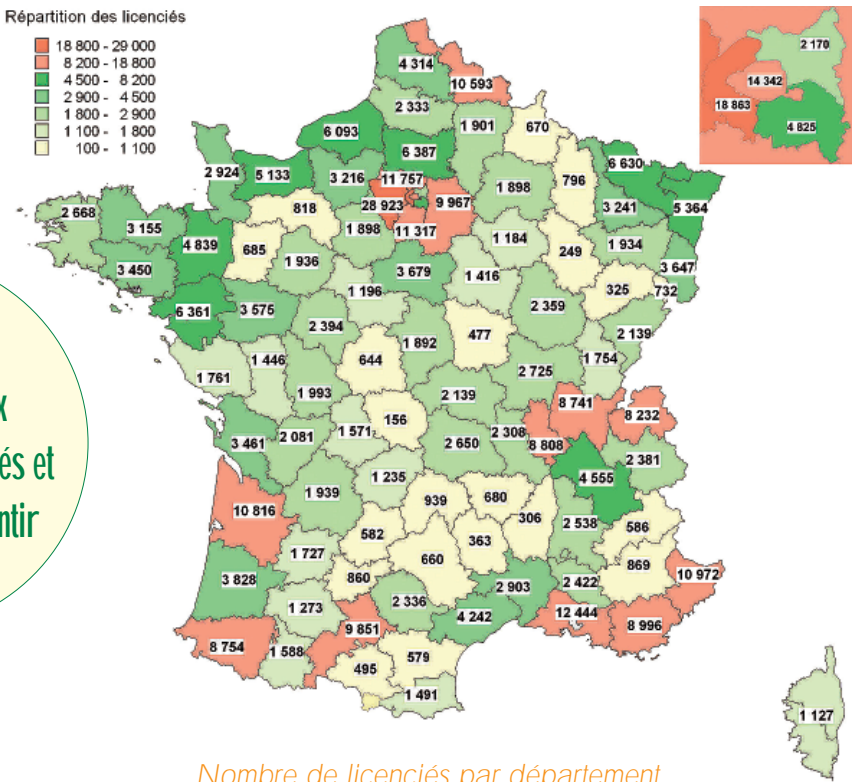
Nombre Habitants par département



Nombre d'habitants par département

Répartition des licenciés

18 800 - 29 000
8 200 - 18 800
4 500 - 8 200
2 900 - 4 500
1 800 - 2 900
1 100 - 1 800
100 - 1 100



Nombre de licenciés par département

Le besoin de quelques nouveaux équipements bien placés et bien ciblés se fait sentir

L'offre et la demande golf sont considérées en prenant en compte les habitants et le nombre d'équipements traduits en tranches de 9 trous. Les différentes cartographies traduisent géographiquement ces données. Une carte apporte également un éclairage sur la répartition des licenciés en métropole.

Ces cartes donnent une vision de la France du golf par départements. Elles ne peuvent prendre en compte la saisonnalité ou les flux liés au déplacement des licenciés et des touristes golfeurs.

Dans certaines zones et pendant certaines périodes, les golfs peuvent arriver à saturation.

Dans d'autres régions un réel potentiel existe.

Toute construction de golf devra être appréciée en prenant absolument en compte :

- L'analyse du marché doit permettre :
- d'identifier les besoins à satisfaire
 - d'apprécier la pertinence du programme retenu

- la zone de chalandise annuelle et les variations saisonnières selon le contexte local ;
- la pertinence du programme d'équipement golfique envisagé ;
- la concurrence potentielle.

La carte fait apparaître des situations très contrastées selon les départements.

Il faut cependant pondérer cette représentation en tenant compte de l'échelle assez grande (département) ne favorisant pas un positionnement précis des acteurs (parcours et joueurs).

En outre, il faut tenir compte de l'impact du tourisme.

c/ Le choix, la nature du site et la surface disponible

Le maître d'ouvrage doit veiller, autant que possible, à choisir, entre plusieurs sites, le mieux adapté à son programme. Cette nécessité de prévoir l'implantation de l'équipement sur plusieurs sites est essentielle, car elle conditionne durablement le succès d'une opération : la consultation de spécialistes doit intervenir à ce stade, pour valider les hypothèses et donner de bonnes bases d'estimation. L'incidence du choix du site peut être considérable sur les budgets de création et d'entretien ainsi que sur les procédures administratives.

Quel que soit le programme retenu, il est essentiel de préserver l'avenir en prévoyant des possibilités d'extension visant à la fois le parcours et les bâtiments, chacun de ces secteurs pouvant être envisagé de manière évolutive. Cela impose de pouvoir maîtriser des réserves foncières limitrophes.

d/ Les moyens à engager

En face de chaque programme, il y a un coût de construction, un coût d'exploitation, une période de lancement à assumer et un retour sur investissement plus ou moins long.

2 programmes à comparer :

Désignation	Golf de Gonesse (95) 9 trous région parisienne	Golf de Bresson (38) 18 trous région grenobloise
Date d'ouverture	1990	1990
CA 2005	500 K€	1200K€
Investissement d'origine	1.5 M€ HT	10 M€ HT
Retour sur investissement (1)	25 ans	+ de 100 ans
Période de lancement (2) (hors investissement)	3 ans	8 ans

(1) Calculé sur la moyenne des résultats du site obtenu ces 5 dernières années en ajoutant la redevance au résultat net d'exploitation, l'amortissement de l'investissement d'origine n'étant pas comptabilisé.

(2) Période pendant laquelle les résultats du site ont été négatifs.



Golf de Bresson (38)



Golf de Bresson (38)

2. Les grandes lignes de l'opération

a/ Contexte réglementaire et délais de réalisation

- **PLU**

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), successeur du POS (Plan d'Occupation des Sols), n'a pas forcément intégré la construction du golf. Si tel est le cas, après avoir persuadé la collectivité de l'opportunité de réaliser un équipement golfique, il conviendra de profiter d'une révision du document d'urbanisme pour le rendre réglementairement possible. Il faut prévoir un délai de 18 mois minimum.

- **Etude d'impact et enquête publique au titre du code de l'urbanisme**

Au titre du code de l'urbanisme, certains aménagements sont soumis à étude d'impact et à enquête publique de type Bouchardeau. Par application du décret n° 85-453 du 23/04/1985 pris en application de la loi n° 83-630 du 12/07/1983, sont soumis à enquête publique les terrains de golf d'un coût total égal ou supérieur à 1.9 M€, ou accompagnés d'opérations de construction d'une surface hors œuvre nette égale ou supérieure à 1000 m².

Par application du décret n° 77-1141 du 12/10/1977, les golfs sont soumis à étude d'impact si les conditions mentionnées précédemment sont également remplies. Il faut compter 3 à 6 mois d'étude, 3 mois d'instruction et 3 mois d'enquête publique, soit un délai de l'ordre de 9 à 12 mois.

- **ITD ***

Ensuite, une autorisation au titre des ITD (Installation et Travaux Divers – L 442-1 et R 442-2 du Code de l'Urbanisme) est à obtenir. Elle s'obtient au vu d'un avant-projet et nécessite 3 mois de délai d'instruction dans la majorité des cas. Il faut compter 2 mois d'étude et 3 mois d'instruction soit un délai de 5 mois minimum.

- **Loi sur l'eau et code environnement (L 214-3)**

Enfin, si les seuils prévus par le nouveau décret d'application de la loi sur l'eau (décret n° 2006-881 du 17/07/2006) sont franchis, il faudra, pour les rubriques relatives aux prélèvements d'eau, aux drainages, aux modifications de cours d'eau, à la création de pièces d'eau, obtenir un arrêté préfectoral autorisant la

construction au titre de la loi sur l'eau. Ce type d'autorisation est instruit au vu d'un projet détaillé par la Préfecture après enquête publique et avis du CDH (Comité Départemental d'Hygiène). Il fait ensuite l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet qui fixe les modalités de construction et de gestion des ouvrages. Il faut prévoir un délai de 9 à 12 mois minimum.

Des délais supplémentaires sont à prévoir en cas de nécessité de déboisement (autorisation de défrichement auprès de la DDAF) ou de dispositions administratives spécifiques telles que : ZNIEFF, zones inondables, loi paysage, etc.

- **Code forestier**

Des études et procédures supplémentaires sont à prévoir en cas de nécessité de déboisement (autorisation de défrichement auprès de la DDAF). Elles peuvent être réalisées en temps masqué parallèlement aux autres procédures lourdes prévues au code de l'urbanisme ou au code de l'environnement.

- **Autres réglementations**

Des dispositions administratives spécifiques telles que : classement NATURA 2000, plan de prévention des risques... peuvent aussi alourdir les procédures.

En amont de cette réflexion, il faut intégrer une approche écologique de l'équipement en prenant contact avec les associations existantes. Une partie des délais cités ci-dessus peut se superposer. Il reste quand même un délai de deux ans souvent incompressible.

Si on y ajoute le délai de construction et la période d'entretien avant ouverture, la réalisation d'un golf peut prendre de 3 à 5 ans.

b/ Coûts d'investissement

Le choix du site, les options d'équipements, etc, peuvent entraîner de grandes variations dans les coûts d'investissement et d'exploitation.



Montage d'un programme de type «golf»



c/ Données d'exploitation : coût de fonctionnement, CA...

Les coûts de fonctionnement dépendent bien entendu du programme retenu : taille du parcours, nature des terrassements, nombre et importance des ouvrages, présence ou non d'un restaurant, d'une boutique, du coût de l'eau d'irrigation...

En s'intéressant à l'activité golf proprement dite (accueil, enseignement, entretien) pour un 18 trous le budget peut facilement varier de 1 à 5.

Le CA varie aussi en fonction du programme. Il dépend de la capacité d'accueil, de la qualité du parcours et surtout de sa localisation.

Comparaison des 2 programmes :

Désignation	9 trous région parisienne	18 trous province
	Gonesse (95)	Bresson (38)
CA	500	1 200
• abonnements	120	440
• green fees	200	240
• enseignement	60	130
• divers	120	390
Charges	450	1 120
• masse salariale	235	650
• terrain	35	120
• autres charges	180	350
Marges brutes HT	50	80
% CA	10 %	6 %

On retiendra sur les données d'exploitation que la fourchette est très large compte tenu de la variété des programmes possibles et que les structures bien pensées peuvent atteindre l'équilibre d'exploitation hors investissement entre 3 et 7 ans dans un contexte particulièrement favorable.

Exemple d'un calendrier de réalisation d'un programme de type «golf» s'échelonnant sur 3 ans et demi * (Planning min. sans aucun alea)

	Année 1						Année 2						Année 3						Année 4		
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3
1. ETUDES																					
a. Déroulement des études - Définition du programme : 2 mois - Avant-projet : 2 mois - Projet : 3 mois - Dossier de consultation des entreprises : 1 à 2 mois - Consultation des entreprises : 1 à 2 mois - Signature de notification des marchés : 1 mois - Plan d'exécution : 1 mois	2	2	3	1.5	1.5	1															
b. Au titre du code de l'urbanisme																					
- Bâtiments - Demande de permis de construire : 2 mois - Délivrance du permis de construire : 2 à 4 mois - Parcours - Demande d'ITD (Travaux d'Installations & Divers) - Délivrance d'ITD : 3 mois		2	2	4																	
c. Au titre du code de l'urbanisme (Loi sur l'eau)																					
- Etude d'incidence : 2 mois - Dépôt de l'autorisation et instruction MISE : 2 mois - Enquête publique (organisation, enquête...) : 4 mois - Comité d'hygiène : 3 mois - Délivrance de l'arrêt préfectoral		2	2	4	3	1															
2. TRAVAUX																					
- Réalisation des travaux : 18 mois																					
3. ENTRETIEN AVANT OUVERTURE																					
- 6 mois de pousse (soit au minimum 10 mois)																				2	2
4. OUVERTURE AU JEU																					



En cas de défrichement, selon la superficie, il conviendra de faire une déclaration ou d'obtenir une autorisation avec, selon, une enquête publique. Procédure à mener pendant celle de la loi sur l'eau.

* Il s'agit d'un calendrier théorique de déroulement d'une opération pour laquelle la conformité du PLU et la maîtrise foncière sont réglées.

d/ Principales formules de mise en exploitation

- L'exploitation directe

Le maître d'ouvrage exploite lui-même son golf.

S'il s'agit d'une initiative privée, il monte une société d'exploitation.

S'il s'agit d'une initiative publique, il monte une régie directe ou régie dotée de l'autonomie financière.

Dans les deux cas, le maître d'ouvrage recrute le personnel : directeur, green-keeper, équipe d'enseignement, hôte et hôtesse d'accueil... La question du régime social applicable à ce personnel est décisive. L'activité golf est régie par une convention collective adaptée aux fortes contraintes de gestion du métier : travail le week end et jours fériés, forte modulation du temps de travail... Encore faut-il que le contexte juridique retenu par le maître d'ouvrage lui permette de se rattacher à cette convention.

- La Délégation de Service Public (DSP)

Il s'agit d'un contrat entre une collectivité et un exploitant. La collectivité, ayant décidé que son golf ferait partie du service public, décide d'en confier la gestion à une société spécialisée.

Après appel d'offres prévu dans les conditions définies par la loi SAPIN, elle choisit un prestataire et lui délègue le service public constitué par le golf pour une durée déterminée dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

Plusieurs types de contrat sont possibles : la concession, l'affermage, la régie intéressée...

- Les baux

Les baux sont des contrats s'intéressant à la gestion privée des équipements. Le propriétaire ou l'investisseur (privé ou public) décide de confier la gestion à un opérateur. Il choisit librement cet opérateur.

Plusieurs types de contrat sont là aussi possibles : bail commercial, bail emphytéotique, bail à construction.

- Les conventions

De la convention d'occupation du domaine public au mandat de gestion, de nombreuses formules sont possibles.

- Les associations sportives

Les associations sportives (AS) ont un rôle décisif dans l'organisation et la promotion du sport. Ce sont elles qui sont affiliées à la Fédération Française de Golf. Dans certains cas, elles gèrent aussi l'équipement dans l'un des cadres décrits plus haut.

Dans la majorité des cas où elles assument cette fonction de gestion, elles sont titulaires d'un bail ou d'une convention.

Comme on peut le voir, les possibilités sont nombreuses.

En fonction des objectifs du maître d'ouvrage et de sa volonté d'implication dans l'investissement et la gestion, il faudra choisir la meilleure formule.

Il est souhaitable de faire appel aux spécialistes juridiques et fiscaux avant toute décision prématurée.



Pendant les travaux



Après les travaux

Golf des Dunes - Hardelot (62)

A retenir :

- Le golf est un sport en plein développement et porteur de valeurs fortes.
- Les types d'équipements sont très variés : des petits parcours populaires et peu coûteux à des complexes touristiques très haut de gamme.
- Le marché réclame à moyen terme de nouveaux équipements bien placés et bien ciblés.
- Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont facilement maîtrisables si l'opération est bien menée et bien encadrée.
- Les maîtres d'ouvrage doivent s'entourer de compétences très en amont du projet s'ils veulent réussir leurs opérations.
- La FFGolf peut intervenir pour accompagner toutes les initiatives...



*Golf National (78)
Site de «l'Open de France»*

IV - CONSEILS & RÉFÉRENCES POUR DÉMARRER

1. Les compétences en amont chargées de la définition du programme

Comme on a pu le voir, la création d'un golf mérite réflexion au niveau de la définition du programme et de sa mise en oeuvre. Il est impératif de faire appel à des cabinets spécialisés.

Le maître d'ouvrage arrête ses objectifs. Il doit ensuite être en mesure d'apprécier le marché, de décliner ses objectifs en terme de programme, d'évaluer le contexte réglementaire, d'approcher le montant de l'investissement et d'estimer les résultats d'exploitation s'il veut correctement maîtriser l'opération.

2. La FFGolf : un acteur en relais d'aides diverses

- Comme relais d'aide à la décision, la FFGolf peut intervenir auprès d'un porteur de projet très en amont du dossier pour lui communiquer des informations générales ou contextuelles destinées à lui permettre de bien engager son opération.
- Elle peut également apporter un soutien financier, limité aux études, à un niveau plus avancé à condition que le dossier ait été avalisé préalablement par le responsable fédéral territorial : le président de ligue.

Le Golf National (78) au petit matin



Photo Philippe Millereau

A. DE L'INFORMATION AUX AIDES À LA DÉCISION

Communication d'informations générales

La FFGolf se propose de servir de relais d'aide à la décision pour permettre au maître d'ouvrage de bien engager son opération.

Pour cela, elle dispose d'informations diverses :

- normes de parcours fédérales, différents types de programmes...
- données statistiques complètes sur le golf : ratios sur les pratiquants, recensement des équipements, recensement des projets en cours ...
- recensement des professionnels déclarés dans ce secteur d'activité (programmistes, maîtres d'œuvre, exploitants...), ainsi que des organes partenaires (associations des gestionnaires de golf, des directeurs, des enseignants...).

Les aides suivantes sont plus concrètes. Elles reposent sur l'utilisation, par le porteur du projet, d'un questionnaire «maîtrise d'ouvrage» (cf. p. 43) dont un exemplaire doit être remis au président de ligue compétent territorialement et à la direction du développement FFGolf.



B. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU MILIEU GOLFIQUE

Un porteur de projet peut faire une demande auprès de la FFGolf d'une étude du milieu golfique intégrant des données générales et golfiques du secteur concerné (habitants, équipements, licenciés, cartographie).

Ce document d'aide à la décision sera réalisé en concertation avec le président de ligue.

C. SOUTIENS FINANCIERS

Pour soutenir financièrement un projet en phase avec la politique de développement fédérale et pertinent au plan local, la FFGolf peut intervenir de deux façons :

a/ Participation à la prise en charge d'un diagnostic technique

Une aide fédérale, sur préconisation du président de la ligue, qui repose sur une prise en charge partielle et forfaitaire du coût d'un diagnostic technique réalisé par un expert choisi par le maître d'ouvrage.

b/ Subventionnement du C.N.D.S. Conseil National de Développement du Sport

La FFGolf soutient les demandes des subventions d'investissement (maîtrise d'ouvrage : collectivités territoriales et associations 1901) conformes à la politique fédérale de développement.

Pour tout renseignement complémentaire : Direction du développement FFGolf
developpement@ffgolf.org - Tél. : 01 41 49 77 60 / 73

Golf des Volcans (63)



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS D'ÉQUIPEMENTS GOLFIQUES

	Golf Pitch & Putt * - 9 trous	Golf Compact* - 9 trous	Golf 9 trous	Golf 18 trous
Surface Longueur	3 à 5 Ha (Trou < à 90 m max.) < à 600 m	5 à 10 Ha < à 1 350 m	10 à 15 Ha > à 1 350 m	25 à 30 Ha > à 2 700 m
Emprise foncière	4 à 7 Ha	7 à 15 Ha	25 à 40 Ha	50 à 80 Ha
Equipements annexes	Protections - Aires d'entraînement au petit jeu - Putting green - Trous école... Clôtures, filets, poste de voiturettes, plantations...			
Investissement HT	+ / - 500 K€	+ / - 1 000 K€	1500 à 3 000 K€	+ 3 000 k€
Délais de mise en oeuvre	de 2 à 3 ans		de 3 à 5 ans	de 3 à 5 ans
Fonctionnement HT	Variations très importantes selon la situation géographique et le type de gestionnaire		+ ou - 450 K€ / an	de 450 à > 1 000 K€ / an

* Hors practice (+ - 3 Ha)

Golf de Ploemeur (56)



2. Coordonnées utiles

PROGRAMMISTES ARCHITECTES - CONCEPTEURS - BUREAUX D'ETUDES GESTIONNAIRES

1 - PROGRAMMISTES

Liste indicative - non constitutive d'un agrément fédéral - classée par ordre alphabétique

Le Programmiste est un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) qui, dans l'opération qu'il traite, est indépendant des architectes et des entreprises. Il porte un regard critique vers ces acteurs et constitue un véritable garde-fou pour les décisionnaires publics ou privés.

Sa mission comprend généralement 3 étapes :

1) Établissement du programme

Le Programmiste valide les besoins exprimés par la collectivité ou le client privé, il traduit ces besoins en m², en montant d'investissement et en coût d'exploitation, pour livrer dans une première étape un outil d'aide à la décision aux porteurs du projet (les Maîtres d'Ouvrage).

2) Mise en place de la maîtrise d'œuvre

Une fois que le Maître d'Ouvrage a choisi le concept adéquat, le programmiste AMO rédige le cahier des charges fonctionnel et technique et assiste le Maître d'ouvrage dans la consultation, le choix du concepteur maître d'œuvre et la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre.

3) Mise en place des moyens de gestion

Il assiste le Maître d'Ouvrage dans la mise en place des moyens de gestion : étude des différents modes d'exploitation, assistance pour le choix du mode le plus adéquat et assistance à la mise en place du mode retenu (régie, marché public, convention d'exploitation, DSP, bail commercial).

ARCHIGOLF : Robert BERTHET – Archit. DESA
27/29 rue Ledion - 75014 Paris
archigolf.roberthet@wanadoo.fr
Tél. : 01 45 41 44 49 - Fax 01 45 41 44 49

CESTE SA : Denis WILLEMEN
Val Euromoselle Sud – rue du grand pré
57140 Norroy le Veneur
ceste@wanadoo.fr
Tél. : 03 87 76 78 39 – 06 07 04 89 23
Fax 03 87 76 71 41

CO PARTNER CONSULTING
M. Jean Claude PEDELABORDE
49, avenue Camus - 44000 Nantes
jcapedelaborde@numericable.fr
Tél. : 06 50 01 99 21

D2X INTERNATIONAL
36 rue de Laborde - 75008 Paris
d2x@d2x.fr
Tél. : 01 42 94 02 00 - Fax 01 42 94 14 47

GAIA CONCEPT : Thierry FLIPO
5 rue de Chevreuse – 78720 Dampierre
gaiaflip@club-internet.fr
Tél. : 01 34 61 48 74 - 06 07 41 97 35
Fax 01 34 61 08 73

GOLF INGENIERIE : Jean-Dominique LEYMARIE
Golf d'Etiolles - 91450 ETIOLLES
www.golf-paris.com
golf@etiollescolonial.com
Tél. : 01 69 89 59 99 - Fax 01 69 89 59 90

JB CONSULTING AIMG
12, avenue des Espalliers – Massane
34670 Baillargues
jb-consulting@tiscal.fr
Tél. : 04 67 91 25 37 – 06 68 80 41 74
Fax 04 67 91 25 46

MENIGHETTI PROGRAMMATION
Allée Pierre Ziller
06560 Sophia Antipolis
www.menighetti.fr
Tél. : 04 92 96 26 70 - Fax 04 92 96 26 76

J MERY
2 A chemin Bastera
69350 La Mulatière
Tél. : 04 78 50 72 88 - Fax 04 72 39 04 05

NGF : Gilles BOUTROLLE - Emmanuel VEILLAS
22, rue Beffroy
92200 NEUILLY SUR SEINE
eveillas@ngf.fr - www.ngf.fr
Tél. : 01 46 24 66 85 - Fax 01 46 24 35 39

SPRINT
6, rue Jules Simon
92100 Boulogne Billancourt
sprint@sprint-sportpro.fr
Tél. : 01 46 05 55 65

TANGARA CONSULTING :
Marie Christine FRENDO
4 Place Paul Doumer
13200 Arles
mcfrendo@tangaraconsulting.com
Tél. : 04 90 96 89 91

Christophe THUROTTE
933, Avenue de la République (3° Et.)
59 700 Marcq en Baroeul
cthurotte@wanadoo.fr
Tél. : 03 20 45 80 20 - 06 07 69 11 30
Fax 03 20 98 67 08

TOP GOLF – JMF Associés
BP 11
78380 Bougival
Tél. : 01 39 18 58 28 – Fax 01 39 18 58 62

2 - ARCHITECTES - CONCEPTEURS - BUREAU D'ETUDES *

Liste indicative - non constitutive d'un agrément fédéral - Classée par ordre de département.

Architectes, concepteurs et BET se prévalant d'une expérience dans la construction des golfs.

VOUILLOUX Jacques - Architecte DPLG
Château Le Beau Logis - 01390 MIONNAY
Tél 04 78 91 05 47
Fax 04 78 91 00 35

CANDESSOUSSENS Patrice
Architecte paysagiste DPLG
La Grande Bastide - 04700 ORAISON
pat.candessoussens@wanadoo.fr
Tél 0033 4 92 78 78 57 - 06 83 76 61 85
Fax 0033 4 92 78 75 63

GARNIER Pierre - Architecte DPLG
4 rue André Isaïa - 13013 MARSEILLE
Tél 04 91 21 21 01 -
Fax 04 91 21 21 10

BERTRAND Hervé - Architecte agréé
5 place du Palet - 16000 ANGOULEME
archib-ng@wanadoo.fr
Tél 05 45 38 05 06
Fax 05 45 93 19 68

INTERSCENE :
HUAU Thierry : Tél. . 01 45 41 54 24
BAUDOIN Yves : Tél. . 01 45 41 54 24
27 rue Claude Monet - 27620 GIVERNY
3 rue Henri Regnault - 75014 PARIS
Tél 02 32 51 25 40
Fax 02 32 51 97 84

PERN JérémY
8 Route de Grenade - 31 530 SAINT PAU SUR SAVE
jeremypern@wanadoo.fr
Tél 05 61 85 56 27
Fax 05 61 85 83 52
ECO-GOLF :
VAN DER VYNCKT Olivier - Architecte DPLG
GOURDON Alain - Architecte DPLG
71 rue de la Croix Chidaine
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél 02 47 42 58 62 - Fax 02 47 49 01 63

THEVENIN Pierre
Malecarre - 40660 MESSANGES
Tél 05 58 48 10 11 - Fax 05 58 48 00 88

BUREAU Yves - Architecte DESAJ
251Route de Vannes - 44800 NANTES ST HERBLAIN
yves_bureau@wanadoo.fr
Tél 02 40 76 56 67 - Fax 02 40 59 40 02

CORNILLOT Jean-Claude - Architecte DESA
ZI de la Platerie - 29 rue des Châteaux
BP 175 - 59444 WASQUEHAL Cedex
contact@pmc.fr
Tél 03 20 45 87 00 Fax 03 20 45 91 00

GAYON Michel - Architecte DESA
4, rue d'Humières - 60200 COMPIEGNE
mgayon@club-internet.fr
Tél 06 08 54 01 40 - Fax 03 44 20 01 08

DUCUING Bernard - Architecte DPLG
Chemin de Dugat - 64160 SERRES MORLAAS/PAU
Tél. 05 59 33 45 22 - Fax 05 59 33 67 04

VALANT Philippe - Architecte DENSAIS
A E A Atelier d'Environnement et d'Architecture
163 route d'Oberhausbergen
67200 STRASBOURG
Tél 03 88 30 03 88 - Fax 03 88 29 67 01

SPRECHER Thierry
Architecte & paysagiste DPLG
PAR FAIR - 22 Impasse du Vallon
69110 SAINTE FOY LES LYON
pfair@wanadoo.fr
Tél 04 78 36 99 20 - Fax 04 78 36 98 75

LAMBERT Hugues - Société AIG
Architecte de golf - Ingénieur horticole - Paysagiste DPLG
41 route de Sérarges
73420 DRUMETTAZ
Tél / Fax : 04 79 63 69 39

FRUCHET Didier
CP Sport
255 rue St Honoré - 75001 PARIS
dfruchet@club-internet.fr
Tél 01 55 04 78 00 - Fax 01 55 04 78 08

BRIAULT Emmanuel - Architecte DPLG
9 rue de l'Abbé de l'Epée
75005 PARIS
Tel 01 43 54 86 37

D'ORMESSON Antoine
55 rue de Verneuil
75007 PARIS
Tél 01 42 22 15 81
Fax 01 42 22 97 19

D'ORLYE Pierre - Architecte DPLG
69 rue Bobillot - 75013 PARIS
dorlye@wanadoo.fr
Tél - Fax 01 45 88 63 54

PARPOIL Bruno - Architecte DPLG
10 bis, Passage d'Enfer
75014 PARIS
parpoil@club-internet.fr
Tél 01 43 35 06 84
Fax 01 43 35 06 92

ARCHIGOLF
BERTHET Robert - Architecte DESA
27/29 rue Ledion
75014 PARIS
archigolf.roberthet@wanadoo.fr
Tél 01 45 41 44 49
Fax 01 45 41 44 49

AGENCE SPORT IMPACT ENVIRONNEMENT
Claude LAPOUTGE - Architecte DPLG
B P n° 9
77780 BOURRON MARLOTTE
lapoutge@club-internet.fr
Tél 01 64 45 65 23 - 06 85 05 46 41
Fax 01 64 45 74 09

DONGRADI Olivier - Architecte
23 rue de l'Armoise
77 930 FLEURY EN BIÈRE
Tél 01 64 38 68 84 - 06 09 67 89 30

PRAT Alain - Architecte DPLG
42 bis rue St Charles
78000 VERSAILLES
pratpgr@aol.com
Tél 01 39 53 25 25 - Fax 01 39 53 25 52

FOURES Jean-Pascal - Architecte DPLG
9, Place de l'Eglise
78110 LE VESINET
archifoures@wanadoo.fr
Tél 01 39 76 98 35
Fax 01 39 76 14 65

ADAM Mark - Architecte BLA Toronto
FROMANGER Patrick - Architecte DPLG
Golf de Saint Marc
Chemin de Viltin
78350 JOUY EN JOSAS
golfsaintmarc@wanadoo.fr
Tél 01 30 97 25 25 - Fax 01 30 97 25 20

GAIA CONCEPT - Thierry FLIPO
5 rue de Chevreuse - 78720 Dampierre
gaiiaflip@club-internet.fr
Tél 01 34 61 48 74 - 06 07 41 97 35
Fax 01 34 61 08 73

VEYSSIERE Pierre - Architecte
26 rue Terre Neuve - 92190 MEUDON
thanny@club-internet.fr
Tél 01 45 34 46 55 - 06 87 36 65 72

ROSSI Jean-Paul - Architecte DPLG
100 boulevard Victor Hugo - 92200 NEUILLY
jm_rossi@mageos.com
Tél 06 14 61 46 76

PLANSCAPE - BOUCHARD François
29 avenue des Millonets - 95510 VETHEUIL
planscape@francoisbouchard.com
Tél 01 34 78 24 20 - Fax 01 34 78 24 20

3 - GESTIONNAIRES *

Liste de sociétés gérant plusieurs golfs - Classée par ordre de département.

FORMULE GOLF (18 golfs)
Pascal LOIZEAU
1, place de la Galarne - BP 36 213
44262 NANTES CEDEX 2
contacy@formule-golf.com
www.formule-golf.com
Tél. 02 40 12 55 99 - Fax 02 40 20 38 12

U.C.P.A. (7 golfs)
Jacques FROMONT
62, rue de la Glacière
75640 PARIS CEDEX 13
jfromont@ucpa.asso.fr
Tél. 01 45 87 46 39 - Fax 01 45 87 46 95

OPEN GOLF CLUB - Golf & Resorts (9 golfs)
Stéphane COSTE
4 rue Lamennais
75008 PARIS
www.opengolfclub.com
info@opengolfclub.com
Tél. 01 42 89 18 72 - Fax 01 42 89 80 54

GAIA CONCEPT - Thierry FLIPO (10 golfs)
5 rue de Chevreuse
78720 Dampierre
E-mai : gaiiaflip@club-internet.fr
Tél. 01 34 61 48 74 - 06 07 41 97 35
Fax 01 34 61 08 73

GOLF INGENIERIE
Jean-Dominique LEYMARIE
Golf d'Etiolles - 91450 ETIOLLES
Tél. 01 69 89 59 99 - Fax 01 69 89 59 90

LATITUDES (2 golfs)
305, avenue Le Jour se Lève
92657 BOULOGNE CEDEX
Tél. 01 46 94 72 05 - Fax 01 47 12 55 37

NOUVEAUX GOLFS DE FRANCE (12 golfs)
Emmanuel VEILLAS
22, rue Beffroy - 92200 NEUILLY SUR SEINE
eveillas@ngf.fr www.ngf.fr
Tél. 01 46 24 66 85 - Fax 01 46 24 35 39

BLUE GREEN (20 golfs)
Alain BEJA
40, boulevard Henri Sellier
92156 SURESNES CEDEX
bluegreen@bluegreen.com
www.bluegreen.com
Tél. 01 41 18 65 50 - Fax 01 41 18 65 90

* Ces 3 listes ne constituent pas un agrément de la FFGolf

Autres adresses utiles

Classée par ordre alphabétique

ADGF - Association des Directeurs de Golf de France
Golf de Chiberta
90 Bd des Plages
64600 ANGLET
Tél. : 06 14 39 16 99
E-mail : dir.chiberta@wanadoo.fr

AGREF - Association Française des Personnels
d'Entretien des Terrains de Golf
BP 307
64208 BIARRITZ CEDEX
Tél. : 05 59 52 86 52
Fax : 05 59 52 86 53/54
agref.golf@wanadoo.fr
www.agref.org

EIGCA - European Institute of Golf Course Architects
Chiddingfold Golf Club - Petworth Road
Chiddingfold - Surrey GU 8 4SL
Tél. /Fax : (44) 01428 681528
info@eigca.org
www.eigca.org

FFSU - Fédération Française du Sport Universitaire
66, boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS
Tél. : 01 42 18 15 50 - Fax: 01 45 38 67 82
federation@sport-u.com
www.sport-u.com

FFGolf
Fédération Française de Golf
68, rue A. France
92309 LEVALLOIS - PERRET Cedex
Tél. : 01 41 49 77 00
Fax : 01 41 49 77 01
ffgolf@ffgolf.org
www.ffgolf.org

GFGA - Groupement Français des Golfs Associatifs
c/o FFGolf
68, rue A. France
92309 LEVALLOIS - PERRET Cedex
Tél. : 01 41 49 77 00 - Fax : 01 41 49 77 01
francoise.papez@ffgolf.org

GGGF - Groupement des Gestionnaires de Golfs Français
Golf de Forges les Bains
Route du Général Leclerc - BP 12
91470 FORGES LES BAINS
Tél. : 01 64 91 48 18
Fax : 01 64 91 40 52

GPSG - Groupement Professionnel des Salariés du Golf
c/o Me Janick MALET
14, rue Auguste Renoir
33320 EYSSINES
Tél. : 05 56 16 26 01 (mercr./vend. matin)



Ministère des Sports
95 avenue de France
75013 PARIS
Tél. : 01 40 45 90 00
<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

O.N.F.
Office National des Forêts
Direction marketing développement
2 avenue de Saint Mandé
75570 PARIS cedex 12
Tél. : 01 40 19 79 10
dmd@onf.fr

PGA France
Professionnels de Golf Associés
c/o Golf national
2, avenue du Golf
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 34 52 08 46
Fax : 01 34 52 05 48
E-mail : contact@pgafrance.org
www.pgafrance.com

Sport et Droit
Maison de l'Avocat
6, Allée Eugène Delacroix
76000 ROUEN
Tél. : 02 32 08 32 70
Fax : 02 32 08 38 20
ordre@barreau-rouen.avocat.fr
www.barreau-rouen.avocat.fr

U.N.S.S.
Union Nationale du Sport Scolaire
13, rue Saint Lazare
75009 PARIS
Tél. : 01 42 81 55 11
Fax : 01 44 91 94 91
dnbouj@sirtem.fr
www.unss.org

ANNEXES

Annexe 1

TÉMOIGNAGES

“Jeunes-golf-ville” à SAINT-ETIENNE

Le pari d'une municipalité

Dans le cadre de la politique de requalification d'espaces dégradés, la municipalité décide en 1986 de réaliser un golf sur le site des anciennes mines devenues au fil des ans une décharge publique.

Pari audacieux alliant aménagement de l'environnement, intérêts économiques et infrastructures sportives de qualité.

Le golf, utilisé comme outil d'urbanisme bénéficie d'une situation unique en France. A cinq minutes du centre ville, le golf offre à tous un espace vert de près de 100 hectares.



Un golf au cœur de la ville

On peut partir d'un constat : le golf de Saint-Etienne est au cœur de la ville. On y vient à pied, en vélo, à cheval, en moto, en voiture, en hélicoptère... mais surtout en empruntant les transports urbains !

Est-ce la poule qui a fait l'œuf ou l'œuf... ?

... L'effervescence présente à Saint-Etienne depuis plus de 10 ans est inmanquablement liée à l'organisation du site, à sa conception et à sa proximité.

Il est bien évident que l'équipe politique en place au moment de l'élaboration du projet avait un fort souhait d'ouverture, de développement et d'accessibilité au plus grand nombre. Mais si le site golf s'était résumé à un parcours 18 trous et 30 tapis, la mayonnaise n'aurait pas pris.

Le choix d'un projet

C'est bien parce que l'architecte et les différents intervenants pédagogiques ont pu travailler de concert que des quelques 70 hectares sont nées des zones de jeu aux profils et aux exigences différents.



De larges espaces de roue au parcours compact en passant par les zones d'approche et de bunkers, **apprendre en jouant** à tous niveaux est possible à Saint-Etienne.

- Les drapeaux verts découvrent le golf.
- Les drapeaux rouges s'amuse autour des zones de putting.
- Les drapeaux bleus ont l'embarras du choix quant aux zones d'approches.
- Les drapeaux jaunes fréquentent librement le parcours compact
- Et les drapeaux blancs sont autonomes aux 135m du grand parcours.

A Saint Etienne, le golf n'est qu'un jeu... alors il peut plaire aux enfants !

Ici, l'espace a progressé sagement avec le niveau des golfeurs. Ce fut un investissement progressif et programmé par tranche dans le temps.

En avant-première un practice circulaire, et un parcours compact avec ateliers dans le but de former des golfeurs. 9 trous par la suite, pour que les golfeurs débutants apprivoisent les grands espaces puis enfin, deux ans après, l'ouverture du parcours 18 trous de championnat.

Aujourd'hui, le mercredi, le samedi, lorsque le soleil brille, que les sept groupes UNSS fonctionnent avec leurs «profs EPS» respectifs en même temps que notre douzaine de cours école de golf, qui laissent place à quelques groupes affinitaires «mullidames» ou des stages «d'instits»... la place est rare et chère.



Golf de Saint-Etienne (42)

Avant (photo de gauche)

et

Après...

La politique des relais

La réussite de ce projet tient aussi à la politique des relais.

En effet, il fallait s'attendre qu'en formant les professeurs d'éducation physique, les instituteurs, les éducateurs de quartiers... bref, l'ensemble des acteurs «jeunesse», on s'engage dans une vaste et longue chaîne d'apprentissage dont on peut dès aujourd'hui commencer à récolter les fruits.

Ces acteurs ne sont-ils pas les meilleurs vecteurs de communication pour séduire les enfants des écoles ou des quartiers voisins ?

Quelques chiffres...

Chaque année, le golf de Saint Etienne accueille :

- 230 jeunes au sein de l'école de golf
- Près de 1000 scolaires dont la moitié sur des cycles longs de formation
- 2 sections sportives dont une possède déjà 2 titres de Champion de France UNSS
- 7 sections UNSS permanentes représentant 80 jeunes
- 1 section Universitaire de 100 étudiants
- 1 quinzaine de Centres Sociaux représentant quelques 500 jeunes
- 1 centaine de stagiaires «Vacances».

*Golf de Saint-Etienne (42)
Ateliers / Ecole*

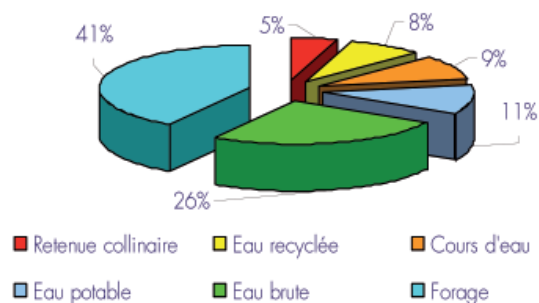


LA CHARTE SUR L'EAU

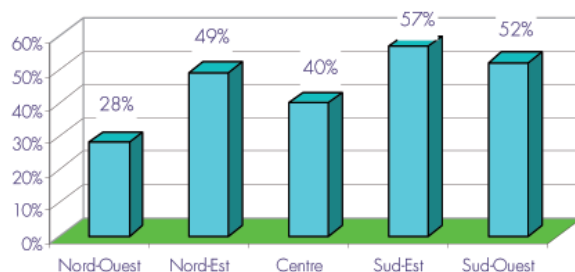
Quelques chiffres clefs sur l'eau et les golfs

Chiffres tirés de l'enquête AGREF 2004 fondée sur les données collectées auprès de 105 golfs

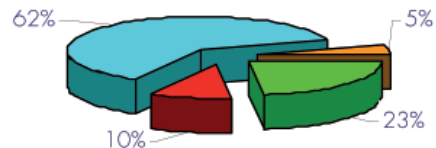
Provenance des eaux d'arrosage



Superficie arrosée par région



% d'apport en eau selon zones



% de surface occupée



Pourquoi une Charte nationale sur l'eau pour les golfs ?

Afin de préserver les parcours et plus particulièrement les greens en cas de sécheresse, la FFGolf a fédéré tous les acteurs du monde du golf et défini en accord avec les pouvoirs publics un régime spécifique pour les golfs.

Les objectifs prioritaires inscrits dans la charte

- Auditer les golfs de la région Poitou-Charentes qui connaît des conditions extrêmes de sécheresse récurrente ;
- Chercher des alternatives à l'eau potable pour l'arrosage des parcours en France ;
- Réduire la consommation d'eau par les golfs sur un plan national ;
- Assurer la survie des parcours en cas de grande sécheresse.

Le régime spécifique des mesures de limitation des usages de l'eau pour les golfs

Seuil 1 : Seuil d'alerte franchi dans le secteur : pour l'arrosage des golfs : interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures de façon à diminuer le volume hebdomadaire d'eau consommée de 15 à 30 %
Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.

Seuil 2 : Seuil de crise franchi dans le secteur : Réduction des volumes d'eau de au moins 60 % par une interdiction d'arroser les fairways 7 jours sur 7. Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des «greens et départs».

Seuil 3 : Seuil de crise renforcée : interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront toutefois être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage «réduit au strict nécessaire» entre 20h00 et 8h00, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels.

Qu'est-ce qu'une Charte ?

- La Charte est un engagement collectif de principe qui com-

prend des droits et des devoirs garantissant l'application des engagements réciproques. Sa durée est de trois ans :

- Les pouvoirs publics s'engagent à assurer la pérennité de l'activité économique et sportive des golfs, à favoriser la création de nouveaux équipements et à aider les efforts d'investissements en vue de l'atteinte des objectifs (subventions, prêts à taux zéro).
- Les golfs s'engagent dans une démarche de transparence (tenue d'un registre de consommation d'eau et des pratiques phytosanitaires).
- Une réunion annuelle de suivi avec les Ministères concernés évaluera les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs.

Comment adhérer à la Charte ?

C'est une adhésion de fait : la simple tenue des cahiers d'enregistrements qui sont conservés dans le club suffit à justifier à la police de l'eau de l'adhésion du club à la charte.

La tenue de ces cahiers est un préalable indispensable pour bénéficier du régime spécifique. A défaut de la présentation de ces registres en cas de contrôle, le golf pourrait se voir appliquer toute autre mesure de restriction à la discrétion des autorités compétentes.

Comment se procurer la charte et les annexes à remplir ?

Tous les documents relatifs à l'environnement et l'eau sont disponibles sur les sites internet et extranet de la FFGolf (www.ffgolf.org) et (www.netffg.net)

Existe-t-il des conseils pour engager une démarche de réduction de la consommation d'eau sur les golfs ?

Une plaquette FFGolf intitulée

«Naturellement Golf : l'EAU»

a été conçue pour aider les golfs à optimiser la gestion de l'eau sur leurs parcours.

QUESTIONNAIRE ÉQUIPEMENT MAÎTRISE D'OUVRAGE 2007

Questionnaire à remplir en double exemplaire et retourner à :

- la Ligue régionale de golf compétente territorialement
- la Fédération Française de Golf

Pour tout renseignement

Fédération Française de Golf
Service Développement & Equipements
68 rue Anatole France 92309 Levallois-Perret Cedex
☎ 01.41.49.77.60/73/25 pierre.lastarque@ffgolf.org

www.ffgolf.org

Ce questionnaire est indissociable du Guide méthodologique de construction d'un équipement golfique conçu avec le concours de l'Institut Européen des Architectes de Golf.



QUESTIONNAIRE GENERAL

Toutes les zones soulignées doivent être obligatoirement renseignées

1. Coordonnées du Maître d'ouvrage :

.....
.....

Tel : Email :

2. Maître d'Ouvrage : Public : Privé :

3. Région : **Département :**

4. Commune :

5. Zone de chalandise (population dans un rayon de 20 minutes du site) : habitants

6. Département(s) inclus(s) dans la zone de chalandise :

7. Grande ville la plus proche : habitants à minutes

8. Activité touristique annuelle dans la zone de chalandise :

Faible : Moyenne : Forte : Nombre touristes ou nuitées (préciser) :

9. Site ou monument touristique connu :

10. Période d'activité prévisionnelle de l'équipement : Saisonnière : Nombre de mois :

11. S'il existe une période saisonnière, pour quelle raison et quelle durée :

.....

12. Nombre d'équipements golifiques situés dans la zone de chalandise :

Practice¹ : ... Compact, Pitch & Putt^{2,3} : Golf de 9 trous⁴ : Golf 18 trous ou plus⁵ :

13. Quel est le programme golifique envisagé ? (cumul possible) :

Practice¹ : Golf compact, Golf Pitch & Putt 9 trous² : Golf Pitch & Putt 18 trous³ :

¹ A partir de +/- 2,5 Ha Golf de 9 trous⁴ : Golf 18 trous ou plus⁵ :

^{2,3} A partir de +/- 5 Ha 9 trous (+/- 9 Ha 18 trous) <= 90 m. (si homologué gestion des index de non classé à 26,5)

⁴ A partir de 25 Ha. (si homologué gestion de tous les index)

⁵ A partir de 55 Ha. (si homologué gestion de tous les index)

14. Description sommaire de l'installation envisagée :

.....
.....

.....

.....

15. Clientèle ciblée : Club de membres : Club commercial : Les deux :

QUESTIONNAIRE TERRAIN

Toutes les zones soulignées doivent être obligatoirement renseignées

16. Superficie totale requise par le projet : : Hectares

17. Maîtrise foncière : Pleine propriété : Hectares Location : Hectares

18. Ressources en eau existantes :

Néant : Plan d'eau : Eau de ville : Forage : Eau retraitée :
Rivière (sur l'emprise foncière) :

Autre :

19. Usage actuel du terrain : Pâturage : Culture : Boisement : Friche :

Autre utilisation :

.....

.....

.....

20. Nature du sol et sous-sol : Sable Argile Calcaire Roche Terre arable

Autre :

.....

21. Topographie du terrain :

Plat : Légèrement vallonné : Très vallonné : Accidenté :

22. Classification du terrain :

Sans P.O.S. : Avec P.O.S. : Classement de la zone :
Avec P.L.U. : Classement de la zone :

23. Servitude sur le terrain : Gaz : Électricité MT/HT : Chemin :

Autre :

.....

24. Contraintes particulières :

Inondable : Pollution industrielle : Zone archéologique : Servitude aéronautique :

25. Montage financier : En place : A réaliser : Non défini :

26. Gestion future : Directe : Déléguée : Autre : Non définie :

Partie réservée à l'évaluation de la LIGUE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prise en charge par la ffgolf de 1 500 € TTC destinés à la réalisation d'une étude technique ?

Oui * Non

Par le Président : Le :

* Accord ffgolf dépendant de l'enveloppe budgétaire fédérale annuelle dédiée à cette aide

Partie réservée à l'évaluation de la FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Par : Le :

- Les réponses contenues dans ce questionnaire permettent d'évaluer le projet en prenant en compte l'implantation du programme d'équipement envisagé au sein du contexte local.
- Cet avis ne dispense en aucun cas de la mission de diagnostic technique et financier qui devra être confiée à un spécialiste.
- La liste des programmistes, architectes et bureaux d'études, est fournie sur demande par la ffgolf.

Golf National (78)

Photo Philippe Millereau

ffgolf[®]

QUELS ÉQUIPEMENTS POUR LE GOLF DE DEMAIN ?

Directeur de la publication : Christophe Muniesa, directeur exécutif FFGolf

Un document de la direction Développement / Equipements de la FFGolf • Réalisation : Direction Communication FFGolf

Ont collaboré à cet ouvrage : Robert Berthet, Xavier de Taffin, Thierry Flipo, Jean-Pascal Fourès, Annie Goutte, Pierre Lasfargue, Sabine Rocheron, Thierry Sprecher, Emmanuel Veillas, Marie-Hélène Vienne

Photos et illustrations : Hubert Chesneau, Jean-Claude Cornillot, Jean-Pascal Fourès, Formule Golf, Pierre Lasfargue, Philippe Millereau, Alexis Orloff, Claude Rodriguez, Thierry Sprecher, Françoise Virlogeux

Imprimé chez Cartatout

sur papier certifié PEFC (= système de certification de la gestion durable des forêts)

2^e édition - Printemps 2007 • Gratuit - Ne peut être vendu

Direction Développement / Equipements - developpement@ffgolf.org • Tél. 01 41 49 77 60 / 73

FFGolf • 68 rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cédex • Tél. 01 41 49 77 00 • Fax 01 41 49 77 01 • ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org

Tous droits de reproduction même partielle interdits sans autorisation de la FFGolf

C'est entre hommes de terrain qu'on fait les plus beaux parcours

Préservez votre patrimoine avec un programme d'assurance adéquat

Generali assurances est le partenaire officiel et l'assureur de la FFGolf et de ses licenciés depuis 1999. Durant l'année 2002, une étude a été engagée pour mieux cerner les risques à couvrir dans les clubs de Golf. Il ressort de cette étude menée auprès de dirigeants de clubs que :

- Le dossier assurance est souvent «complicé» : un langage technique, des exclusions de garantie peu claires, de multiples interlocuteurs...
- Les golfs souscrivent pour la plupart un contrat par type de risque (Dommages aux biens, responsabilité civile...)
- Ils sont couverts à travers des garanties standard Multirisque Commerce ne tenant pas compte des spécificités de l'activité Golf.

Fort de ce constat, un programme d'assurance adéquat a été élaboré et connaît aujourd'hui un vif succès auprès des Golfs.

Un Contrat simple et complet

- Ce contrat regroupe 4 garanties spécifiques au Golf :
 - **Dommages aux biens** : garantie «classique» dans sa forme mais qui couvre - outre les bâtiments - le système d'arrosage, l'informatique, le vol de fonds et de valeurs... ;
 - **Responsabilité Civile du Club**, étendue aux risques de pollution ou d'atteinte à l'environnement, aux risques d'intoxication alimentaire au restaurant du golf, au statut de dépositaire d'objets confiés (vestiaire, caddy-master...), aux activités du Club junior ou de la garderie... ;
 - **Dommages au parcours**, qui couvre l'ensemble des parties engagées (y compris rough, practice, putting green, zone d'entraînement...) pour la réfection consécutive à une détérioration, sabotage, vandalisme, y compris le passage d'animaux... ;

- **Perte d'exploitation**, qui indemnise le club sur l'ensemble de son activité, y compris en cas de fermeture administrative, d'impossibilité d'accès,

Une option séparée spécialement étudiée permet de couvrir l'ensemble des **véhicules à moteurs** (tondeuses, voiturettes,ushman...) tenant compte de l'âge des véhicules et de la nature des garanties souhaitées (depuis la simple Responsabilité Civile jusqu'aux dommages accidentels).

Une démarche «sur-mesure»

- ➔ Une visite préalable est effectuée pour évaluer avec vous les besoins du Club
- ➔ Un projet est ensuite réalisé avec des niveaux de garantie spécialement adapté à votre Golf.

Vos interlocuteurs chez **Generali assurances** et **Gras-Savoie** sont à votre disposition pour étudier votre projet et vous donner des estimations de budget. N'hésitez pas à les contacter :



Philippe VONRUFES
Tél. 01 58 38 65 98
pvonrufs@generali.fr



Sébastien FLUTE
Tél. 01 41 43 56 26
sebastien.flute@grassavoie.com

Informations non contractuelles, se reporter aux dispositions générales du contrat.

C'est entre **hommes de terrain** que l'on fait les plus beaux parcours.



Partenaire
et
Assureur Officiel

ffgolf[®]
Fédération Française de Golf

Pour votre parcours et vos installations

GENERALI assurances et Gras-Savoie ont conçu spécifiquement pour vos besoins :

- Un contrat "Multirisque" Club de Golf parfaitement articulé avec les garanties Responsabilité Civile du contrat fédéral, qui inclut la garantie "Dommages au parcours".
- Un contrat "Dommages" pour les véhicules et le matériel d'entretien appartenant au Club.

Pour vos membres

La licence assurance couvre leur Responsabilité Civile lors de toutes activités golfiques, et procure également une garantie Individuelle Accident et Frais Médicaux.

Vos membres peuvent également bénéficier de garanties optionnelles pour moins de 10 euros, et selon la formule choisie :

- Une garantie "Trou en Un",
- La garantie Clubs et matériels en cas de vol ou de perte...
- Une couverture complémentaire en cas d'accident.



GENERALI



GENERALI

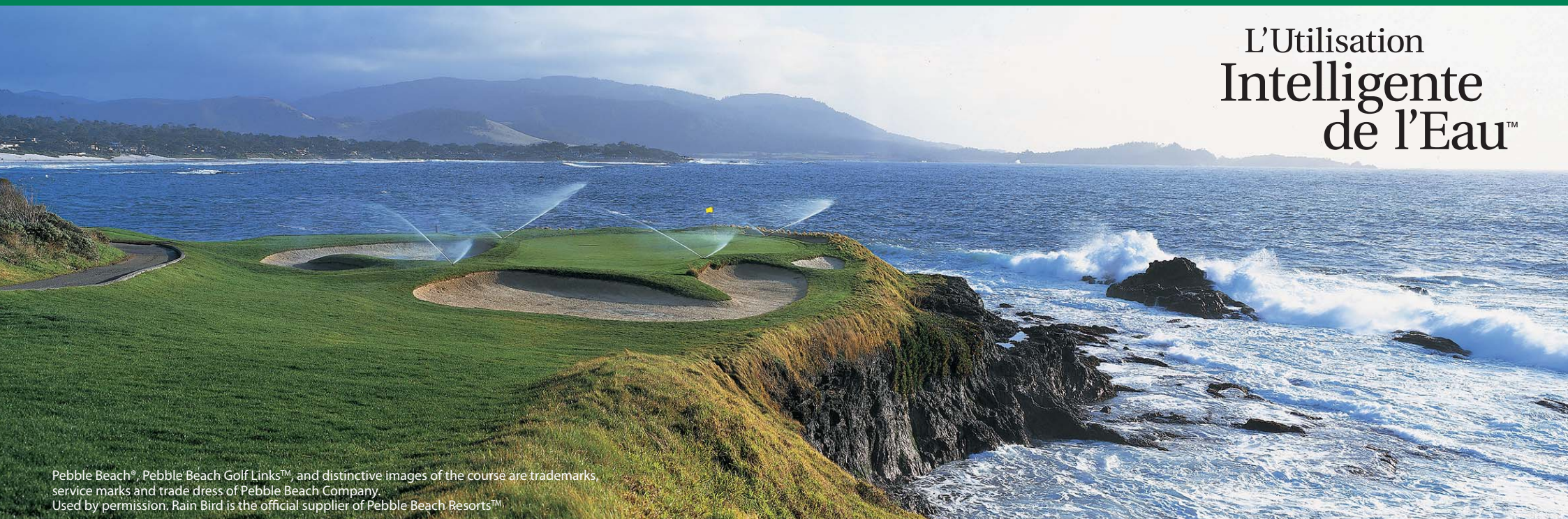
Philippe VONRUFs
Tél. 01 58 38 65 98
pvonrufs@generali.fr

GRAS SAVOYE

Sébastien FLUTE
Tél. 01 41 43 56 26
sebastien.flute@grassavoie.com

Arroser votre Golf est notre spécialité

L'Utilisation
Intelligente
de l'Eau™



Pebble Beach®, Pebble Beach Golf Links™, and distinctive images of the course are trademarks, service marks and trade dress of Pebble Beach Company. Used by permission. Rain Bird is the official supplier of Pebble Beach Resorts™.

Vous investissez, nous nous engageons :

- Des produits et un service de qualité.
- Un interlocuteur unique en matière de Gestion de l'eau, de la station de pompage aux arroseurs.
- La maîtrise de vos consommations et l'optimisation de la ressource en eau.
- La valorisation et la pérennité de votre patrimoine.
- L'attractivité de votre parcours de Golf.
- La formation de votre personnel de terrain.

RAIN BIRD EUROPE
Roland DEMONTY
Port. : (+33) 6 11 90 59 52
Tél. : (+33) 4 42 24 44 61
Fax : (+33) 4 42 24 24 72
Courriel : rdemonty@rainbird.fr
www.rainbird.fr

RAIN  **BIRD**®